

GROUPE



www.novarc.com

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2020



SOMMAIRE

1. LE MODELE D’AFFAIRE DU GROUPE NOVARC	2
1.1. Organisation et Gouvernance	2
1.2. Les valeurs du Groupe NOVARC	4
1.3. Les activités des Divisions NOVARC Energy et NOVARC Motion & Industry	5
1.4. La chaine de création de valeur du Groupe NOVARC	11
1.5. Stratégie et Objectifs du Groupe NOVARC	12
2. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	16
3. METHODOLOGIE DU REPORTING	17
3.1. Contexte réglementaire	17
3.2. Processus d’identification des principaux risques Extra-financiers	17
3.3. Principes de reporting	17
3.4. Processus de collecte des données	18
3.5. Périmètre de reporting	19
4. ANALYSE DES RISQUES ET ACTIONS – MESURE DE LA PERFORMANCE	20
4.1. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	20
4.1.1 Les risques liés au changement climatique	20
4.1.2 Maitrise des consommations d’énergie liées aux activités du groupe et ayant un impact sur le changement climatique	20
4.1.3 Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)	23
4.1.4 Protection des écosystèmes : Impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués.....	24
4.2. LES RISQUES SOCIAUX	26
4.2.1 Santé et sécurité des collaborateurs : la maîtrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux	26
4.2.2 Risques sociaux liés à l’absentéisme	27
4.2.3 Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : les risques liés à l’attraction et à la rétention des talents	29
4.2.4 Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Les risques liés à l’adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l’évolution des métiers.....	31
4.3. LES RISQUES SOCIETAUX	35
4.3.1 Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l’évolution des normes et à la conformité des produits	35
4.3.2 Services et relations clients	35
ANNEXE : Rapport OTI	37

1. LE MODELE D'AFFAIRE DU GROUPE NOVARC

1.1. Organisation et Gouvernance

Le Groupe NOVARC, fort de ses 963 collaborateurs, aux origines culturelles multiples et aux métiers variés, est depuis plus de 25 ans un acteur majeur sur la scène nationale et internationale dans les domaines de la sécurité certaine des réseaux électriques, de la rénovation de véhicules et des produits chimiques pour l'Industrie.

Les performances techniques, l'innovation, la qualité, l'écoute client ont permis au Groupe NOVARC de s'imposer et d'être reconnu tant en France qu'à l'international depuis sa création en 1993.

Le Groupe NOVARC appuie sa position sur 52 filiales dont 31 en France et 21 à l'international, réparties en deux Divisions :

- ❖ **La Division NOVARC Energy**, leader dans la construction de solutions pour la sécurité et la performance dans les environnements électriques, s'adapte constamment aux spécificités des clients et offrant un support local.

Depuis 1993, la Division NOVARC Energy se construit en accueillant des marques de produits leaders sur le marché de la sécurité électrique. L'agrégation progressive de ces nouvelles marques et de nouveaux moyens industriels permet de disposer d'une offre de produits large et cohérente dans tous les domaines de la sécurité électrique. Parallèlement, la Division NOVARC Energy continue sa stratégie d'internationalisation et s'implante sur tous les continents.

Elle apprend ainsi à connaître l'environnement et les besoins locaux pour y développer des solutions spécifiques.

La Division NOVARC Energy du Groupe est organisée en Unités Stratégiques Produits (USP) en charge de concevoir et fabriquer les produits de la Division et en Unités Stratégiques Commerces (USC) en charge de promouvoir et de commercialiser les produits de la Division en France et à l'Export.

- ❖ **La Division NOVARC Motion & Industry** développe en permanence son offre dans le secteur de l'entretien automobile et dans les secteurs industriels avec divers produits de nettoyage et d'entretien.

La Division NOVARC Motion & Industry intervient depuis 2002 dans les secteurs de l'automobile et de l'industrie et fait constamment évoluer ses produits et ses services en investissant dans l'acquisition d'entreprises performantes et innovantes pour renforcer sa stratégie d'intégration verticale et sa présence auprès des clients de l'Industrie.

Pour accompagner ses filiales dans leur développement, NOVARC propose des compétences fortes et structurantes :



Frédéric CROULLET : Président du Conseil de Surveillance

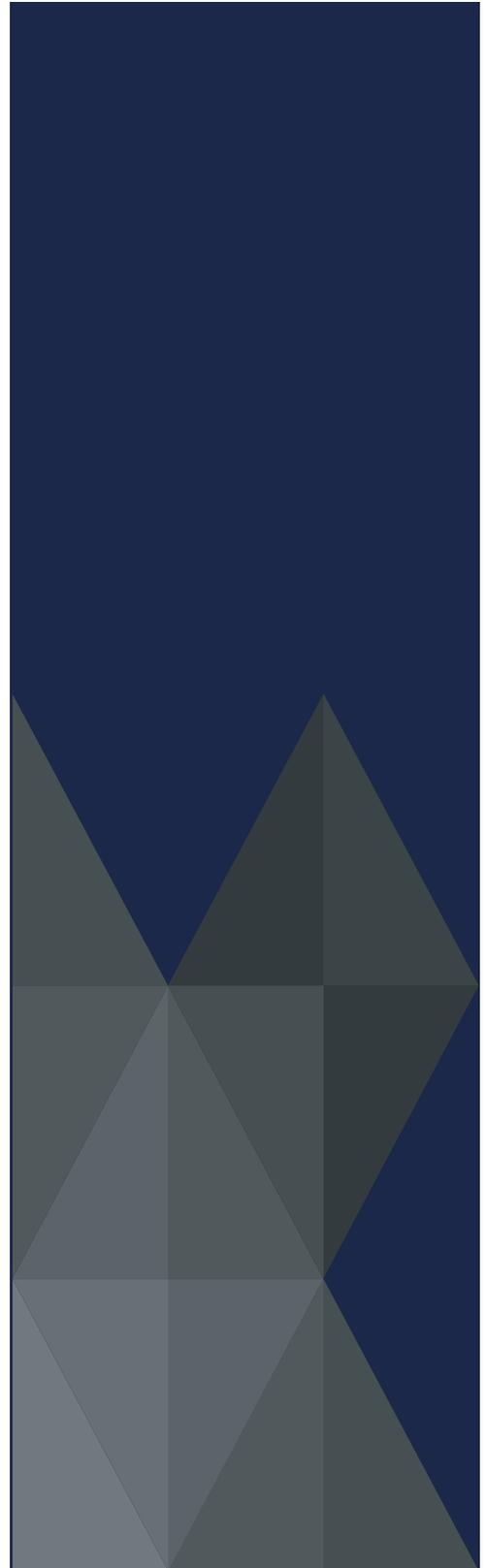
Jean-Noël REY : Président du Directoire

Les Fondateurs du Groupe NOVARC se sont engagés envers les Investisseurs financiers de NOVARC à s'inscrire dans une démarche de progrès pour que les sociétés du Groupe NOVARC exercent leurs activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale et à prendre en compte dans leurs investissements et dans le suivi de leurs actions des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance (Critères ESG).

Le comité de pilotage de la RSE au sein du Groupe NOVARC est rattaché à la Direction juridique.

La gouvernance bicéphale du Groupe NOVARC est assurée par le Directoire et le Conseil de surveillance lui-même doté de plusieurs comités (Comité stratégique produits/commerce, Comité d'audit, Comité des rémunérations, Comité d'éthique, Comité digital).

- Une Direction des Ressources humaines
- Une Direction financière
- Une Direction du contrôle de gestion
- Une Direction de la comptabilité
- Une Direction juridique
- Une Direction des systèmes d'information
- Une Direction des achats



1.2. Les valeurs du Groupe NOVARC

NOVARC

Le développement de NOVARC s'appuie sur un socle de valeurs essentielles. Son nom scelle deux ambitions fondatrices :

Le « **NOV** » (INNOVATION) et l'**ARC** (L'ARCHE)

- L'innovation, c'est l'ambition de toujours proposer à nos clients des solutions originales et performantes. C'est la garantie pour eux de travailler avec des outils et des produits qui progressent au même rythme que leurs besoins.
- L'Arche, c'est la voûte qui nous unit ; nous, nos équipes et surtout nos clients. C'est l'ambition de se dire qu'ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN...

NOVARC FOUNDATION

Le fonds de dotation « **NOVARC FOUNDATION** » a été créé le 7 août 2017 afin de permettre au Groupe NOVARC en croissance continue de s'impliquer dans des projets à vocation humanitaire.

Ce projet instillé par Frédéric CROULLET, fondateur du Groupe NOVARC, a été pleinement approuvé par l'ensemble des actionnaires et partenaires.

NOVARC FOUNDATION participe notamment aux programmes d'électrification du continent africain.

NOVARC FOUNDATION apporte également son soutien financier aux projets internes portés par les salariés du Groupe eux-mêmes impliqués dans des œuvres à caractère humanitaire.

NOVARC FOUNDATION incarne l'esprit de générosité du Groupe NOVARC alliant utilement croissance et partage.

FCPE NOVARC/MANCO

Actionnariat salarié : Fonds commun de placement d'entreprise : « **FCPE NOVARC** »

Pour les collaborateurs qui souhaitent faire fructifier leur patrimoine à travers leur travail et profiter des performances du Groupe, NOVARC a ouvert son capital à ses collaborateurs au travers d'un FCPE.

Par ailleurs les collaborateurs situés hors de France ont eu également la possibilité en 2019 de faire fructifier leur patrimoine à travers leur travail grâce à l'ouverture du capital de la société NOVARC MANAGEMENT.

29,38 % des collaborateurs sont à ce jour actionnaires du Groupe.

1.3. Les activités des Divisions NOVARC Energy et NOVARC Motion & Industry

1.3.1. Présentation des activités de la Division NOVARC Energy

Activité	Fabrication d'équipements de sécurité pour l'exploitation de lignes électriques de basse, moyenne et haute-tension.
Chiffre d'affaires 2020	92 141,03 K€
Effectif 2020	539
Domaines d'activité	Production électrique, Transport, Distribution, éclairage public, Industries Oil & Gaz, Traction électrique, Sécurité civile, Mobilité électrique, ferroviaire, pompiers.
Process industriels	Fonderie alu-laiton-bronze, Pultrusion, Injection, Plasturgie, Usinage-tournage CN, Transformation des polymères, Trempage, Maroquinerie.

La Division NOVARC Energy est un **fabricant et distributeur de renommée mondiale dans le domaine de la protection des biens et des personnes contre les risques électriques**, et offre une large gamme de solutions de sécurité pour les travaux sous tension ou hors tension. Elle distribue plus de 50 000 produits différents pour garantir la sécurité des salariés de ses clients dans le cadre de tout travail.

Avec une **gamme complète de produits et services**, les activités de la Division couvrent une **large part des marchés suivants** : les **services publics** (directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants dans la production d'électricité, la T&D, la traction électrique), les **installateurs et diverses industries** (défense civile, voitures électriques, pétrole & gaz...) et les **distributeurs**. La Division NOVARC Energy est active tout au long de la chaîne de valeur, en étant en mesure de fournir des produits de la centrale électrique au transformateur, aux portions de haute et moyenne tension, jusqu'à l'utilisateur final pour une utilisation industrielle ou domestique de moyenne et de basse tension. Par l'intermédiaire de ses différentes filiales, elle **fournit aux opérateurs ou aux électriciens des équipements électriques complets sur l'ensemble du processus** qui comprend les **EPI, l'accès au réseau et les secteurs de travaux d'installation**.

La Division commercialise des produits de marques bien connues, anticipant les besoins

des clients et **concentrant sa stratégie sur la prescription et le référencement par le biais de solides équipes de vente directe dans chacune de ses 9 zones nationales**. La plupart des marchés, qui peuvent être des **contrats pluriannuels**, sont **attribués à la suite de processus d'appel d'offres**.

La Division NOVARC Energy **s'adresse aux marchés français et international** et **développe ses produits en fonction de l'environnement réglementaire (ex: normes françaises, britanniques, italiennes, américaines)** à travers ses filiales en France et dans le monde. Elle vend des produits dans plus de 130 pays.

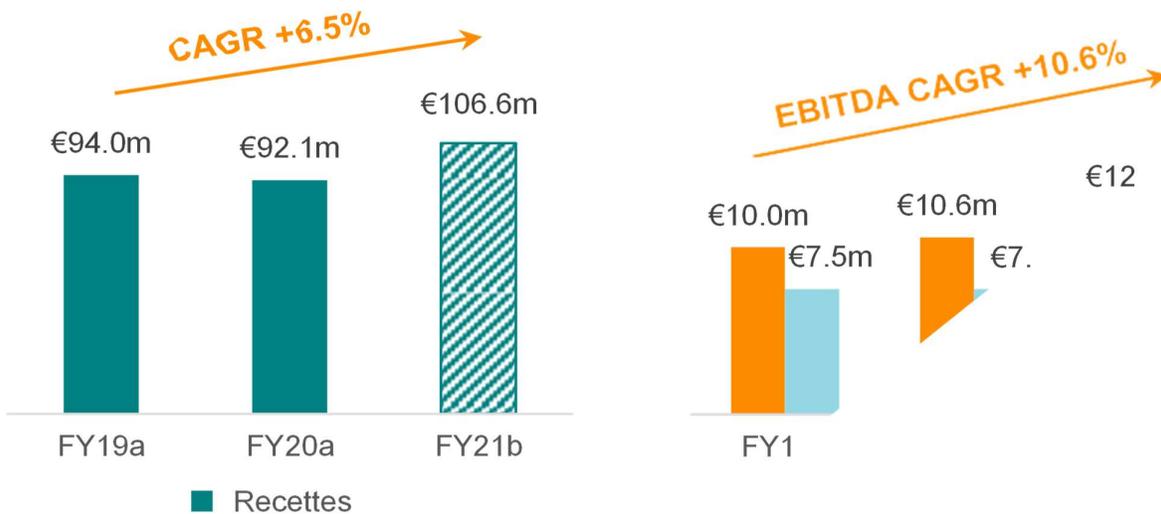
Les origines industrielles de la Division sont profondément ancrées dans la qualité et le savoir-faire français. Avec **13 entités de fabrication en France, 1 en Italie et 1 au Royaume-Uni**, l'ensemble du processus industriel de la conception à la fabrication des équipements de sécurité électrique est contrôlé en interne avec un fort savoir-faire sur le terrain. **L'intégration et l'innovation de la fabrication sont des éléments majeurs de la stratégie de la Division** pour élargir le portefeuille de produits et de compétences afin de répondre aux problèmes des clients dans les plus brefs délais et de fournir les solutions les plus précises. La Division NOVARC Energy entend devenir rapidement un **acteur européen et mondial de premier plan dans les trois principaux**

secteurs qu'elle couvre sur la base d'un **plan stratégique clair ("CAP 2025")** reposant principalement sur quelques objectifs clés : devenir un standard du marché pour les produits de sécurité ;

- couvrir tous les produits de la famille avec des solutions et proposer systématiquement la gamme complète de produits à ses clients ;

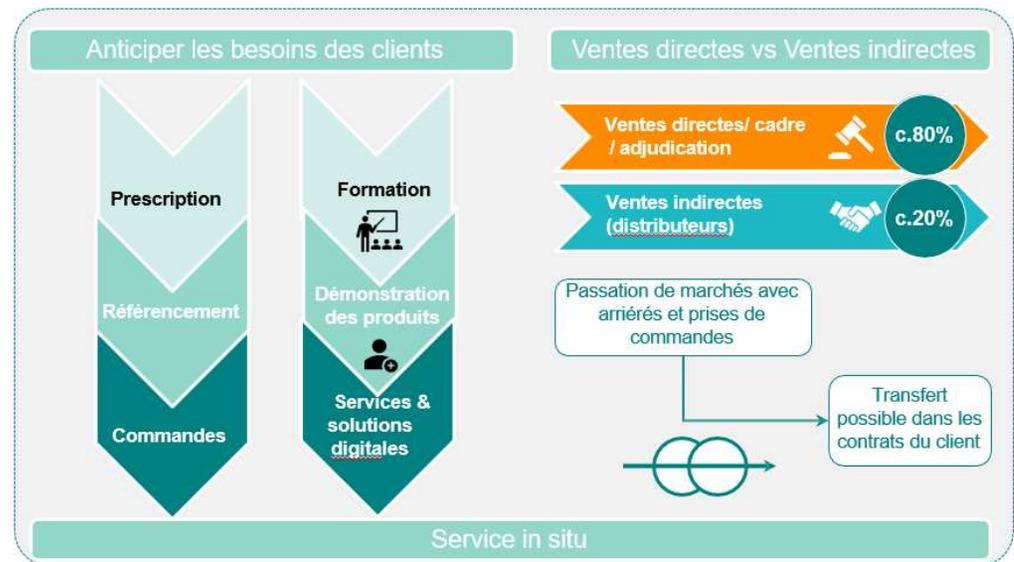
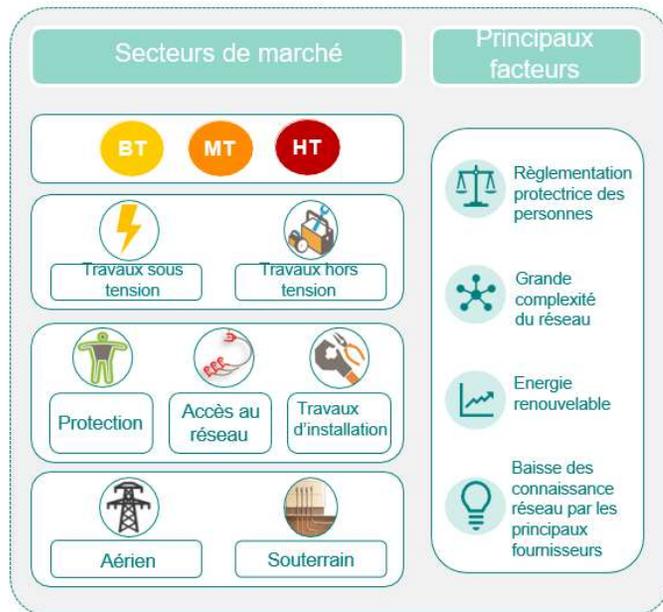
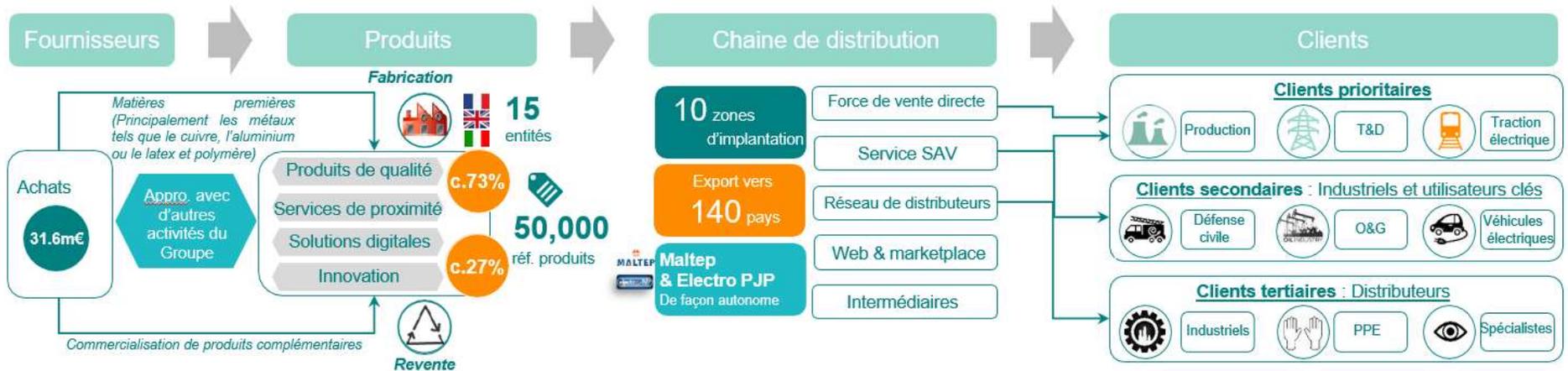
- compenser la perte d'expertise de ses clients par un rôle de conseil ;
- l'expansion géographique sur de nouveaux marchés (par exemple, les normes ASTM) ;
- l'innovation produit sur une offre plus haut de gamme ;
- la digitalisation ;
- la croissance externe.

Panorama financier FY19a - FY21b



Division NOVARC Energy

Modèle d'affaire



1.3.2. Présentation des activités de la Division NOVARC Motion & Industry

Activité	Production et commercialisation de produits d'entretien et de matériels pour la rénovation automobile et industrielle.
Chiffre d'affaires 2020	94 492,78 K€
Effectif 2020	424
Domaines d'activité	Constructeurs, Garages, Carrossiers, Carrossiers Aménageurs, Stations lavage, Collectivités, Concessions, Industrie, Distributeurs, Pompiers, Agriculteurs, Hôtellerie / Restauration.
Process industriels	Formulation chimique, soudure robotisée alu & acier, embouteillage & conditionnement, découpe & cambrage, assembleur & mélangeur, chimie de spécialité, logistique 24/48h.

La Division M&I est un **fabricant et distributeur européen dans le domaine des produits chimiques pour les secteurs industriels**, destinés en particulier aux professionnels de l'Automobile, de l'Agriculture ou de l'Industrie. Au cours de la dernière décennie, la Division a élargi son offre de produits grâce à des acquisitions d'entreprises prospères et innovantes desservant des marchés connexes. Ainsi, elle fabrique et distribue désormais plus de 18 000 produits principalement en B2B dans les secteurs suivants : **Automobile** (lavage, auxiliaires de peinture, confort, entretien des véhicules électriques), **Agriculture** et **Industrie** (atelier, préparation, santé et sécurité), **barres de toit et accessoires** pour véhicules utilitaires, **plaques d'immatriculation et panneaux de signalisation**.

Ainsi, la Division dispose d'une **gamme de produits complémentaires** augmentant la marge grâce à de fortes opportunités de ventes croisées. La Division s'occupe de grands segments de clients tels que : **OEM, concessionnaires automobiles, produits d'entretien automobiles, stations de lavage et clientèle d'industries diversifiées**. Elle **commercialise des produits de marque**, anticipe les besoins des clients et concentre sa **stratégie sur la prescription et le référencement par l'intermédiaire d'une solide équipe de vente directe**. **Pour les produits d'entretien des véhicules et les barres de toit, la plupart des contrats, qui peuvent pluriannuels, sont attribués à la suite de processus de référencement par l'intermédiaire**

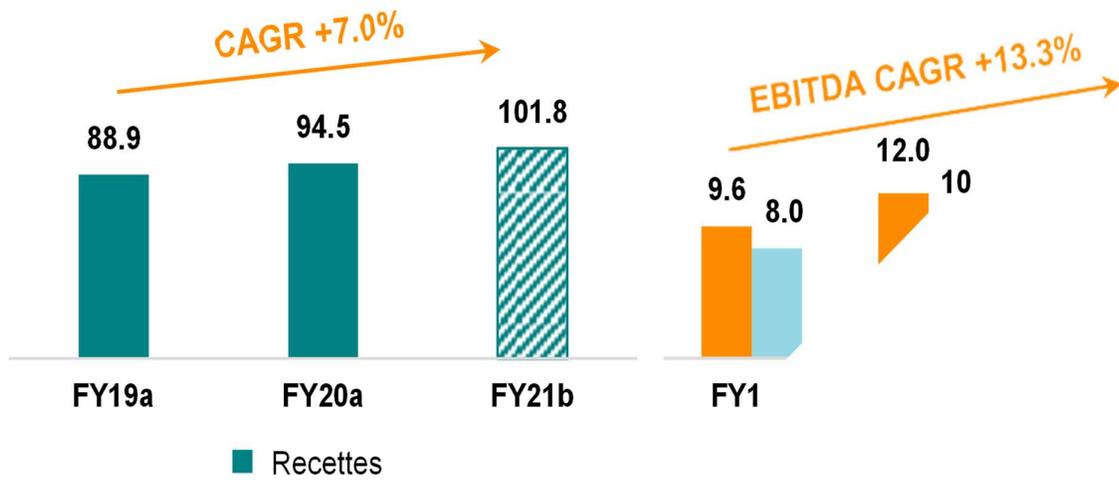
des OEM. Les produits sont ensuite vendus par les concessionnaires automobiles ou les garages.

La Division vend ses produits par l'intermédiaire de ses filiales en France, en Allemagne, en Belgique et également aux États-Unis depuis 2020. Elle s'adresse à la fois au marché français et international, **vendant des produits dans plus de 70 pays**. A ce titre, le Groupe a acquis un solide savoir-faire logistique pour servir ses clients avec un service de premier ordre (souvent expédition le jour même et délai de livraison de 24h à 48h).

L'intégration récente de la fabrication de procédés chimiques est un élément majeur de la stratégie de la Division visant à élargir le portefeuille de produits et de compétences afin de répondre aux demandes des clients. Les origines industrielles de la Division sont profondément ancrées dans **l'expertise française et allemande de la formulation chimique**. Avec 4 unités de fabrication en France et 1 en Allemagne, l'ensemble du processus industriel du développement à la production est contrôlé en interne avec un fort savoir-faire sur le terrain.

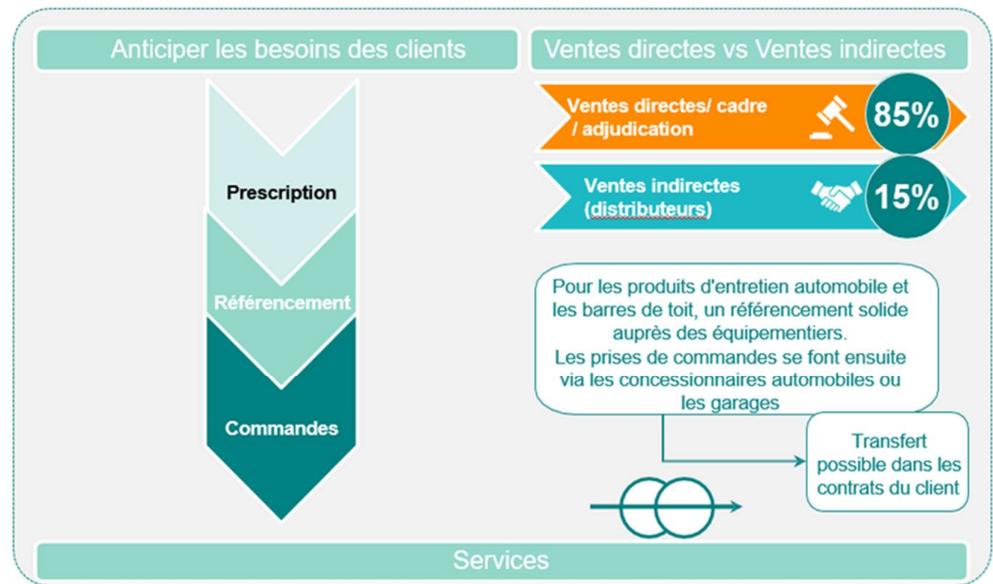
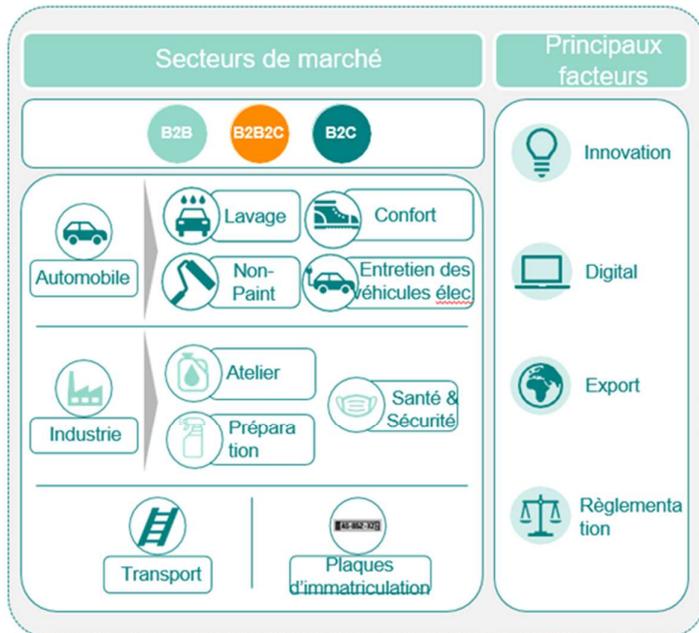
La Division M&I entend devenir rapidement un acteur européen de premier plan dans chaque domaine qu'elle couvre en suivant un **plan stratégique clair** répondant à plusieurs objectifs parmi lesquels : consolidation des synergies entre ses entités et poursuite du recoupement des références, expansion géographique, innovation produit, digitalisation et croissance externe.

Panorama financier FY19a - FY21b

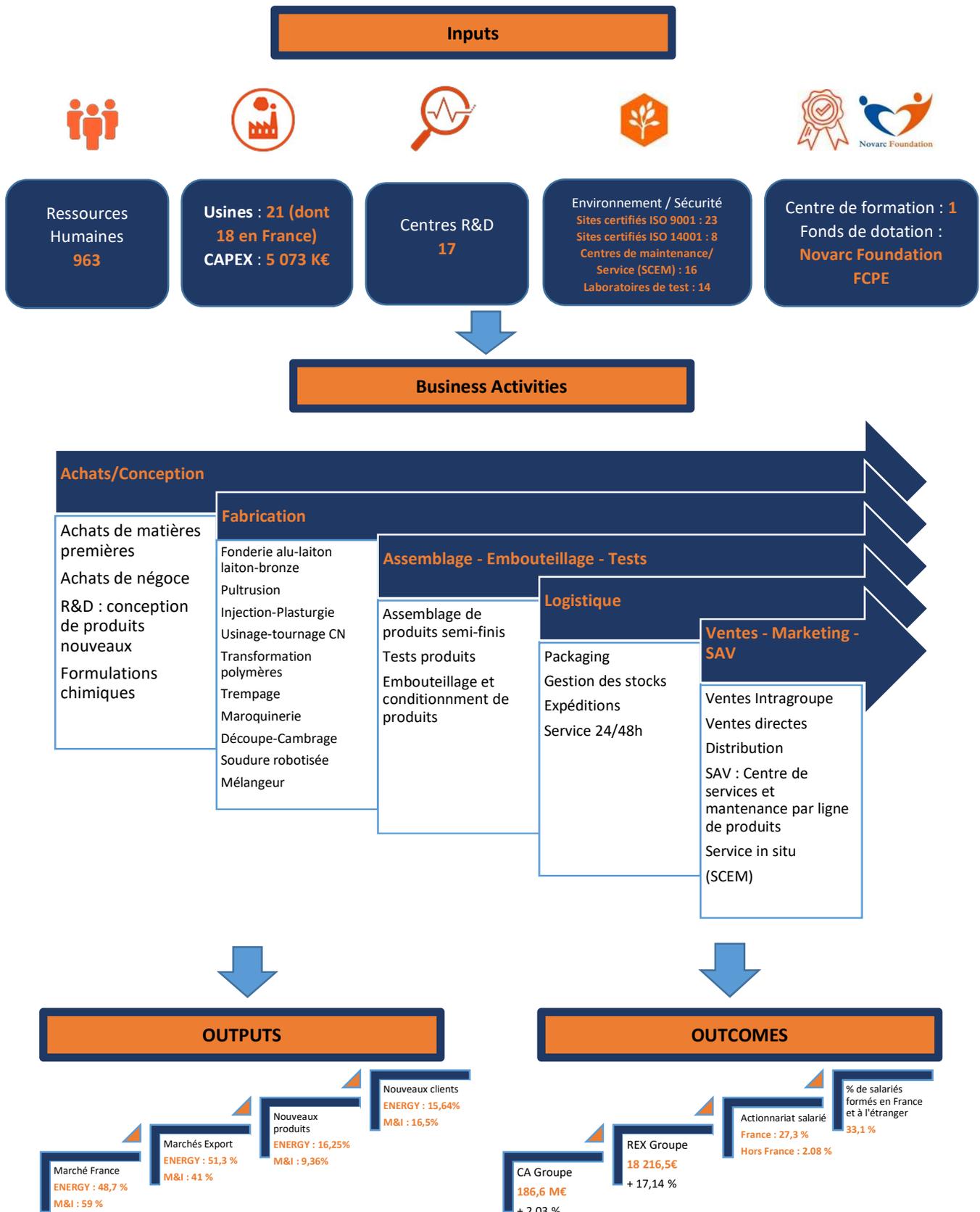


Division NOVARC Motion & Industry

Modèle d'affaire

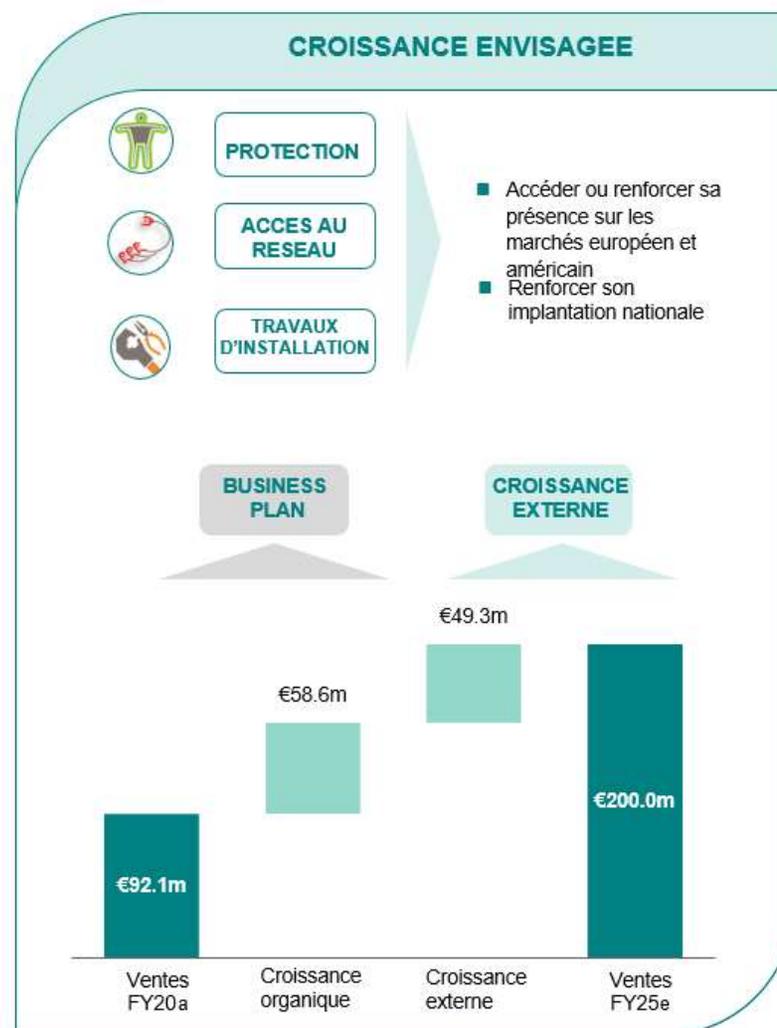
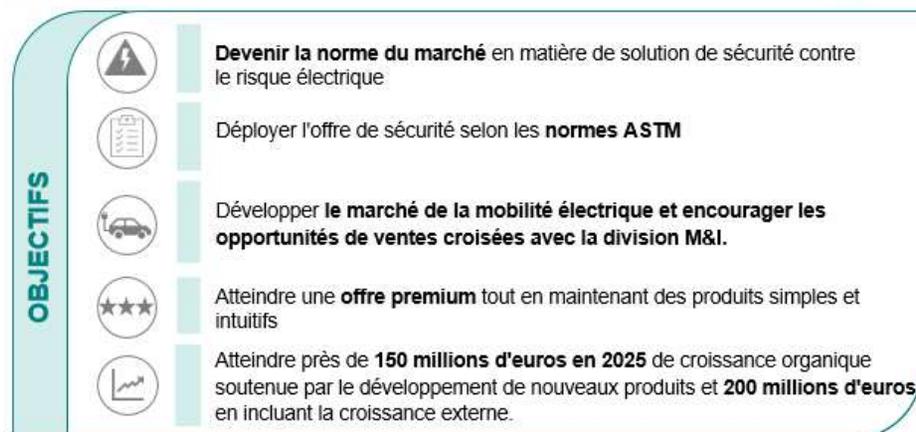


1.4. La chaîne de création de valeur du Groupe NOVARC

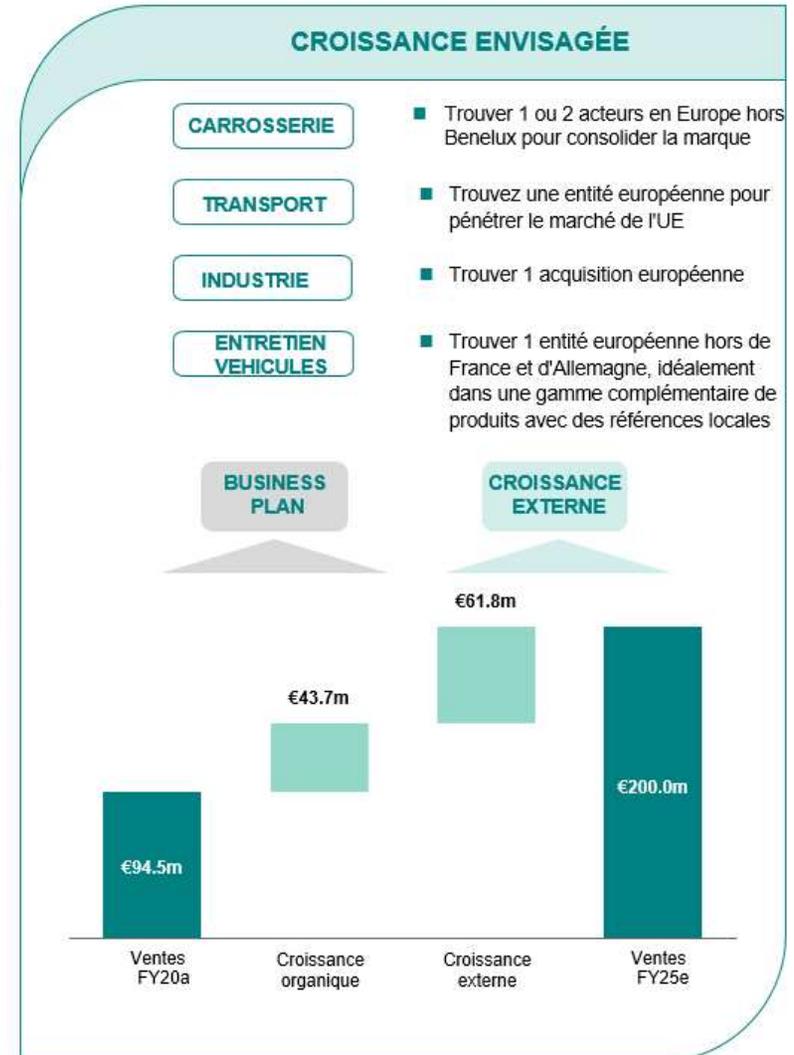


1.5. Stratégie et Objectifs du Groupe NOVARC

Depuis 1993, notre Groupe ne cesse de se consolider du fait de sa croissance organique et de ses croissances externes dans les deux Divisions. Le Groupe a une vision stratégique à l'horizon 2025 (« CAP 2025 »). Pour la Division NOVARC Energy, cette stratégie s'inscrit de la manière suivante :



Concernant la Division NOVARC Motion & Industry, la stratégie est la suivante :



La stratégie du groupe NOVARC est également de développer des synergies entre ses deux Divisions en renforçant l'offre de produits pour la mobilité électrique.

Dans le Groupe NOVARC, c'est au travers de nos relations avec nos parties prenantes que nous développons nos connaissances, que nous transformons le Groupe et que nous réalisons nos ambitions.

Deux d'entre elles sont particulièrement essentielles à notre succès :

NOS COLLABORATEURS

Notre management se veut bienveillant, fondé sur la responsabilité et le développement des compétences de chacun. Le dialogue est permanent, marqué par des rendez-vous d'échanges réguliers : les entretiens individuels. L'effectif du Groupe a crû de 2,77% en 2020.

Le développement des compétences de nos collaborateurs s'appuie sur une politique de formation renforcée. Malgré la crise sanitaire mondiale que nous subissons depuis le début de l'année 2020, les filiales du Groupe NOVARC ont

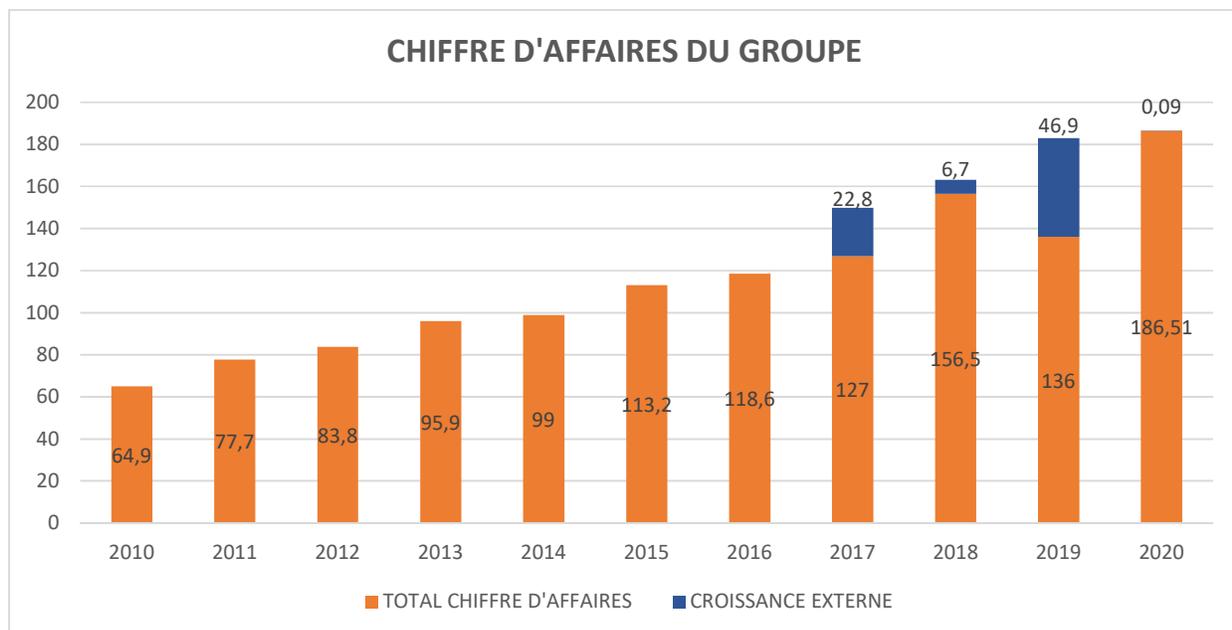
tout fait pour maintenir les sessions de formation de leurs salariés. Grâce à ces efforts, 33,1% de l'effectif du Groupe a pu être formé au cours de l'année 2020.

NOS CLIENTS

Dès la conception des produits, leur satisfaction est centrale dans nos préoccupations. Avec nos produits, nous répondons à leurs besoins, dans toute leur diversité. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'être à l'écoute de ses clients en leur offrant des produits conçus et adaptés à leurs besoins ainsi qu'un SAV et un Service in Situ situés au plus près du client.

Avec un nouveau jalon – **le CAP 2025** – les collaborateurs se sont fixés un objectif commun et ambitieux : dépasser les **200 millions de chiffre d'affaires fin 2025** dans chaque Division du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe a crû de 2,03 % en 2020, dont -3,4% de croissance organique pour la Division NOVARC Energy, et 6,63% de croissance organique pour la Division NOVARC Motion & Industry.



Compte tenu d'un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, le Groupe NOVARC n'a pas relancé sa stratégie de croissance externe en 2020, préférant concentrer ses efforts pour préserver la rentabilité et la trésorerie du Groupe tout en poursuivant son désendettement.

Pour parvenir à l'objectif du CAP 2025, NOVARC s'est fixé l'atteinte des objectifs suivants :

- **15% DE NOUVEAUX PRODUITS**

Parce que l'environnement évolue, les besoins de nos clients se modifient constamment. Notre offre produit doit naturellement s'adapter à cette logique. C'est dans cet esprit que nos collaborateurs se « challengent » tous les jours pour constamment revisiter leur portefeuille Produits.

Afin de chiffrer cette ambition et pour garantir à nos clients un accès constant à l'innovation, nous avons pour objectif de réaliser notre Chiffre d'affaires avec 15% de NOUVEAUX PRODUITS.

Le pourcentage de nouveaux produits au 31/12/2020 par Division est le suivant :

NOVARC ENERGY	16,25%
NOVARC M&I	9,36%

- **15% DE NOUVEAUX CLIENTS**

En tant que leader sur nos marchés, nous devons vérifier que nous emmenons avec nous de nouveaux clients.

Réussir à intégrer 15% de NOUVEAUX CLIENTS, c'est nous animer tous les jours pour inventer de nouvelles façons de vendre et vérifier que notre offre reste performante.

Le pourcentage de nouveaux clients au 31/12/2020 par Division est le suivant :

NOVARC ENERGY	15,64%
NOVARC M&I	16,5%

- **15% DE REX**

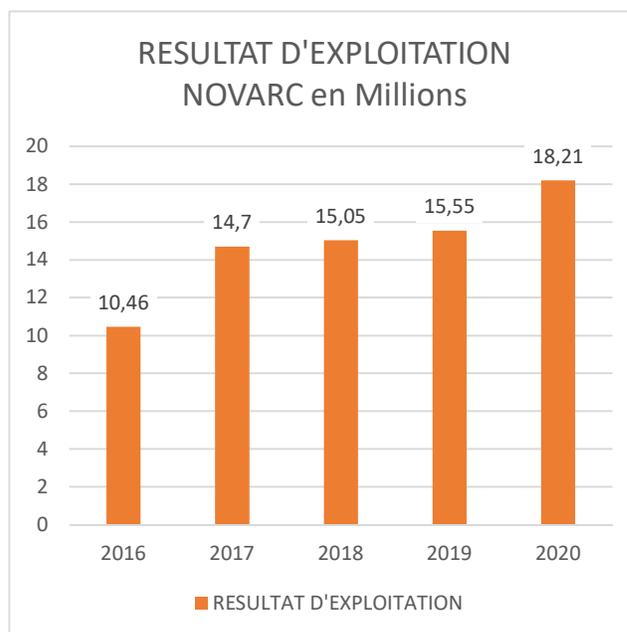
Une entreprise en bonne santé est d'abord une entreprise qui crée de la richesse.

L'indicateur qui définit facilement cette création de valeur est le RÉSULTAT D'EXPLOITATION.

Afin de garantir notre capacité à nous développer (en produits, en commerce, en industrie), nous ambitionnons un grand REX annuel de 15%. (Grand REX = REX = Résultat d'exploitation + Résultat financier + Prestations Novarc)

NOVARC ENERGY	11,99 %
NOVARC M&I	15,49 %

Le REX (Résultat courant avant impôts) consolidé du Groupe a crû de 17,14 % en 2020.



2. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

L'entrée en vigueur du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, visant à appliquer de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises a fait évoluer cette année l'exercice de reporting extra-financier. Tenu désormais de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe a réalisé l'analyse de ses enjeux au travers d'une approche par les risques tel qu'exigé.

Ainsi, afin de réaliser cette analyse, le Groupe a mobilisé les représentants de l'ensemble de ses activités pour identifier les risques associés à ses Divisions : NOVARC MOTION & INDUSTRY et NOVARC ENERGY.

TITRE DES PARTIES	ENJEUX	RISQUES	INTITULES DES RISQUES
4.1. Risques environnementaux	Changement climatique	Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies / Inondations / tempêtes)	4.1.1. Les risques liés au changement climatique
		Impact des activités sur le changement climatique	4.1.2. Maitrise des consommations d'énergie liées aux activités du groupe et ayant un impact sur le changement climatique
	Raréfaction des ressources	Approvisionnement des matières premières (Eau - Alu- Acier Produits issus des terres rares)	4.1.3. Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)
	Protection des écosystèmes/Economie circulaire	Impacts environnementaux (air, eau, sols, déchets) liés aux produits distribués	4.1.4. Protection des écosystèmes : impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués
4.2. Risques sociaux	Santé et Sécurité	Accidents du travail – Maladies professionnelles – Risques psycho-sociaux	4.2.1. Santé et sécurité des collaborateurs : la maitrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux
		Absentéisme	4.2.2. Risques sociaux liés à l'absentéisme
	Gestion des compétences	Attraction et rétention des talents	4.2.3. Risques sociaux liés à la gestion des compétences : les risques liés à l'attraction et à la rétention des talents
		Croissance du Groupe - Risques de transformation des métiers	4.2.4. Risques sociaux à la gestion des compétences : Les risques liés à l'adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l'évolution des métiers
4.3. Risques sociétaux	Sécurité des utilisateurs	Risque lié à l'évolution des normes	4.3.1. Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l'évolution des normes et à la conformité des produits
	Qualité des produits	Services et relation clients	4.3.2. Services et relations clients

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire ayant touché l'ensemble des activités et de la population mondiale. Après consultation de la Direction, le Groupe NOVARC a fait le choix de ne pas modifier la cotation des risques extra-financiers présente depuis deux ans, celle-ci n'ayant pas été impactée par la crise de la Covid-19. Dans une démarche d'amélioration continue, les risques déjà identifiés ont été approfondis et consolidés afin de remplir les engagements pris par le Groupe dans la Déclaration de Performance Extra-Financière 2019.

3. METHODOLOGIE DU REPORTING

3.1. Contexte réglementaire

Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, le Groupe NOVARC met en place la Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF »). Ces nouvelles dispositions conduisent à présenter des informations sur les thématiques répondant aux principaux risques extra-financiers pour le Groupe.

3.2. Processus d'identification des principaux risques Extra-financiers

L'identification et la synthèse des risques principaux, au regard des attendus de la DPEF, a été réalisée de manière collaborative, sous la supervision de la Direction juridique, par le Comité de pilotage RSE avec les représentants de différents départements et les responsables en charge des sujets entrant dans le champ de la déclaration de performance extra-financière et notamment des conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Afin de prioriser les risques extra-financiers préalablement identifiés lors de groupes de travail, une matrice d'évaluation a été formalisée pour chaque Division (NOVARC Energy et NOVARC Motion & Industry), permettant ainsi à l'ensemble des filiales de production et de commercialisation incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2020 d'évaluer les niveaux de risques par probabilité et par gravité de l'impact.

Le Groupe a par ailleurs pris en considération les informations listées au III. de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Certaines thématiques n'ont pas été identifiées comme des risques principaux pertinents au regard des activités du Groupe et des attentes connues de ses parties prenantes, notamment celles relatives à l'alimentation (le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et une alimentation responsable, équitable et durable).

Cette liste de risques a été revue et validée par le Comité de pilotage RSE du Groupe NOVARC.

3.3. Principes de reporting

Ces travaux ont permis d'identifier une liste de 10 principaux risques extra-financiers qui s'inscrivent dans les trois domaines suivants : social, sociétal et environnemental.

Des politiques, des procédures ainsi que le résultat de ces procédures incluant des indicateurs de performance ont été déterminés.

Certains risques ne présentent pas encore d'indicateurs de suivi car notre démarche est en cours de mise en place mais ils seront développés et présentés dans le cadre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les données quantitatives et qualitatives relevant des indicateurs mis en place ont été collectées sur une période de 3 mois, allant de mi-février à mi-mai 2021. Certaines données quantitatives de 2019 ont été recalculées en 2020. En effet, le périmètre de la DPEF a été élargi au cours de l'exercice 2020, notamment avec l'intégration des données des filiales étrangères du Groupe qui ne faisaient pas partie du périmètre de la DPEF 2019. De plus, certaines données ont été corrigées par les filiales au cours de l'exercice 2020, en raison de la mise à disposition tardive de certaines factures. Les données présentées dans la DPEF 2020 ne correspondent donc pas toutes aux données présentes dans la DPEF 2019.

La crise sanitaire liée à la propagation du virus de la Covid-19 qui a touché successivement de plus en plus de zones géographiques dans le monde et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements significatifs pour l'exercice 2020. La méthodologie de reporting n'a pas été impactée par la crise sanitaire, mais dans ce contexte, le Groupe NOVARC s'est attaché en priorité à la maîtrise des risques principaux, à savoir la tenue des engagements auprès des clients, la sécurité sanitaire des salariés et prestataires externes, la continuité opérationnelle de ses activités industrielles et commerciales. Doté d'une forte sécurité financière, le Groupe NOVARC a pu minimiser et faire face à

l'impact global de la pandémie de Covid-19 sur les activités économiques et commerciales.

3.4. Processus de collecte des données

Les indicateurs du reporting social sont directement extraits du bilan social pour les entités françaises, à l'exception des indicateurs liés à la formation et aux accords collectifs qui ont été collectés dans les entités. Pour les sites étrangers intégrés dans le périmètre au cours de l'exercice 2020, les indicateurs ont été collectés directement dans les entités.

Les indicateurs du reporting environnemental et sociétal ont été collectés dans les entités selon le Protocole de reporting du Groupe.

L'objectif de ce protocole est de décrire les principes généraux et l'organisation du reporting, les indicateurs suivis par le Groupe ainsi que la manière de les calculer.

Ce document a pour vocation de servir de guide à tous les acteurs du reporting afin de favoriser la cohérence et la comparabilité des données. Il est disponible sur demande auprès de la Direction juridique pour les lecteurs du rapport annuel.

Il peut être amené à évoluer dans le temps en fonction des changements de périmètre, d'indicateurs, des retours d'expérience des sites et des conclusions du vérificateur indépendant.

Selon le référentiel Groupe, nous apportons les précisions suivantes :

- Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suites à des événements climatiques extrêmes correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur.
- Le reporting des consommations d'énergie est établi sur la base des factures de fournisseurs ou des relevés de compteurs internes. Si les données réelles ne sont pas disponibles sur une période de 365 jours et si la consommation est linéaire au cours de l'année, une estimation est réalisée au *pro rata temporis*. Seules les données en facture propres sont prises en compte.
- Les consommations d'eau sont susceptibles d'être reportées sur une année glissante. Certaines entités reçoivent leurs factures avec un décalé pouvant aller jusqu'à 4 mois.
- Les facteurs d'émission de la base carbone sont utilisés dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.
- Taux de fréquence = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt/heures d'exposition aux risques) x 1 000 000. En raison notamment des mesures de chômage partiel appliquées sur l'exercice 2020, les heures d'exposition aux risques utilisées dans le calcul du taux de fréquence des accidents correspondent aux heures travaillées théoriques et non effectives.
- Taux de gravité = (Nombre de jours d'incapacité temporaire en jours calendaires / heures travaillées) x 1 000. En raison notamment des mesures de chômage partiel appliquées sur l'exercice 2020, les heures d'exposition aux risques utilisées dans le calcul du taux gravité des accidents correspondent aux heures travaillées théoriques et non effectives.
- Taux d'absentéisme = Heures d'absence (maladie, arrêt de travail, maladies professionnelles, absences longues durées) / heures d'activité avant absence. La clôture des éléments variables de paie autour du 10 de chaque mois entraîne un report des informations ultérieures à cette date sur le mois suivant, les absences et jours d'arrêt ayant lieu après le 10/12 de l'exercice N sont donc comptabilisés sur l'exercice suivant N+1.
- TRIR = (nombre total d'incidents x 200 000) / Heures travaillées. C'est le nombre d'accidents pour 100 personnes. Pour 1000 000 d'heures travaillées.
- Dimensions de la diversité = Le Bilan social intègre 3 grandes dimensions de la diversité : égalité professionnelle (genre), âge, handicap.
- Taux de départ = (Nombre de départs au cours de l'année N/Effectifs au 31/12) x 100. Ces données sont limitées au périmètre France intégré, hors promotions et mutations.
- Taux de turn-over = [(Nombre de départs sur l'Année N + Nombre d'arrivées sur l'Année N) / 2] / Effectif au 1er janvier de l'Année N x 100.
- Le taux de satisfaction client est calculé sur la base d'un score moyen de satisfaction (sur 5 ou sur 10) ramené à une note sur 100, au regard des dernières enquêtes de satisfaction réalisées par les filiales.
- Concernant la donnée carburant, les consommations calculées proviennent des notes de frais et/ou factures liées à l'utilisation de véhicules achetés ou en location longue

durée. Certaines filiales calculent leurs consommations en € et en litres, d'autres se réfèrent au kilométrage parcouru. Dans ce cas, le kilométrage parcouru total est ensuite converti en litres de carburant, en utilisant une valeur moyenne de consommation.

L'ensemble des données a été consolidé par le Directoire.

3.5. Périmètre de reporting

3.5.1 Reporting environnemental

Ont été incluses dans le périmètre du reporting environnemental les filiales françaises et étrangères du Groupe ayant une activité sur site, qui font partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe au 31/12/2020. Ont été exclues du reporting environnemental les filiales nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2020, ainsi que les filiales n'ayant pas d'activité sur site.

Ces filiales représentent 0.8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En conséquence, le reporting environnemental du Groupe concerne 99,5 % de la masse salariale du Groupe et 99,2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à l'exception des risques concernant la protection des écosystèmes et de l'économie circulaire. L'analyse de ces risques est limitée aux filiales du Groupe certifiées ISO 14001 qui représentent 57% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les indicateurs concernant les risques liés à la protection des écosystèmes, à l'économie circulaire et à leurs impacts environnementaux sont en cours de construction dans les filiales exclues du périmètre et pourront être disponibles au titre de l'exercice 2021.

3.5.2 Reporting social et sociétal

Ont été incluses dans le reporting social et sociétal, les filiales françaises et étrangères du Groupe qui font partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe et qui figurent dans le bilan social du Groupe ainsi que les filiales qui ne font pas partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe. Ont été exclues du reporting les filiales nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2020.

Le Bilan social du Groupe est établi à partir des données sociales du logiciel SIRH qui n'est pas encore implanté dans les filiales étrangères du fait de l'absence de corrélation et de comparabilité des données sociales en droit social français et en droit social local. Les différents indicateurs sont calculés automatiquement pour les entités françaises.

La migration progressive des entités françaises du logiciel de paie CEGEDIM vers SILAE constitue un fait marquant de l'exercice 2020 dans la publication du bilan social pour les entités françaises. L'ensemble des entités françaises devraient utiliser SILAE à partir de l'exercice 2021.

Les indicateurs sociaux retenus pour l'établissement de la DPEF ont été mis en place de manière simplifiée dans les filiales étrangères et dans les filiales ne relevant pas du bilan social. De nouveaux indicateurs sociaux ont été déployés afin de compléter le bilan social étranger. Les données, non intégrables aux données du bilan social France, sont cependant comparables.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2020 est de 963 collaborateurs.

Les indicateurs sociaux de la DEPF représentent 99,1% de la masse salariale du Groupe, soit 954 collaborateurs.

Les indicateurs sociétaux sont en cours de construction et seront progressivement déployés à compter de l'exercice 2021.

4. ANALYSE DES RISQUES ET ACTIONS – MESURE DE LA PERFORMANCE

4.1. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

4.1.1 Les risques liés au changement climatique

Le changement climatique est susceptible d'exposer les différents sites industriels du Groupe aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies/Inondations/tempêtes).

Est considéré comme événement climatique extrême tout incident accidentel dont la cause est externe à l'activité de NOVARC, se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et / ou procédés dangereux et ayant des conséquences immédiates graves pour l'environnement, les biens, le personnel et les riverains, tels que les incendies, les inondations et les tempêtes.

Les phénomènes climatiques extrêmes auxquels certains sites pourraient être exposés sont principalement les incendies, et depuis ces dernières années, la grêle. Ces risques en plus de faire courir un danger aux collaborateurs présents sur site, sont également synonymes d'arrêt de production pouvant mettre à mal la sécurité financière des entités touchées et mettre en cause la responsabilité environnementale du Groupe. C'est pourquoi le Groupe NOVARC fait tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir ces risques, et agir avec efficacité et rapidité en cas de survenance d'un tel évènement.

- **Politique & Actions :**

En collaboration avec la compagnie d'assurance qui assure les risques en matière de responsabilité environnementale et les risques en matière d'incendie dans le cadre de la police « tous risques sauf » du Groupe, NOVARC a mis en place par site industriel un plan d'actions et de prévention des risques d'incendie et de malveillance (PAP).

Mesure de la performance :

Les coûts à comptabiliser sont relatifs à la remise en état du site afin d'atteindre le niveau de qualité et de production avant l'incident et correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur.

Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suite à des événements climatiques extrêmes s'élèvent à 963 euro en 2020 en raison des dégradations suite à de forts épisodes de grêle sur un site français. Ces phénomènes n'ont pas eu d'incidence néfaste pour l'environnement.

4.1.2 Maîtrise des consommations d'énergie liées aux activités du groupe et ayant un impact sur le changement climatique

Au regard de la montée en puissance des enjeux du Développement durable, toutes les entreprises sont aujourd'hui confrontées à un double défi sur le long terme : l'engagement de la France à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et la lutte contre le réchauffement climatique. Les normes de plus en plus strictes en matière environnementale et d'énergie impactent les activités du Groupe, qui doit sans cesse anticiper et s'adapter aux nouvelles règles.

De par ses valeurs, NOVARC entend maîtriser ses consommations d'énergie dans le cadre de ses process de fabrication (Fonderie alu-laiton-bronze, Pultrusion, Injection-Plasturgie, Usinage- tournage CN, Transformation polymères, Trempage, Découpe-Cambrage, Soudure robotisée) pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et son impact sur le changement climatique.

A court terme, NOVARC souhaite investir dans les énergies renouvelables afin de minimiser son empreinte carbone. A moyen et long terme, NOVARC entend devenir un modèle de maîtrise des consommations énergétiques.

- **Politique & Actions :**

Depuis 5 ans NOVARC a lourdement investi dans des bâtiments industriels neufs répondant aux dernières normes environnementales.

NOVARC renouvelle régulièrement son parc de machines de production. En 2019 NOVARC a investi dans un nouveau pôle fonderie répondant aux dernières normes environnementales.

Les véhicules professionnels du Groupe font l'objet de contrats de leasing et sont renouvelés au maximum tous les 3 ans. Un tel renouvellement a eu lieu en 2019 dans certaines filiales françaises et étrangères. Les prochains renouvellements de contrats de véhicules s'orienteront vers des véhicules hybrides ou électriques. L'installation de bornes de rechargement sur les sites des filiales est en cours de réflexion.

Les filiales de NOVARC privilégient des énergies moins polluantes (électricité, gaz) pour la fabrication de leurs produits.

Mesure de la performance :

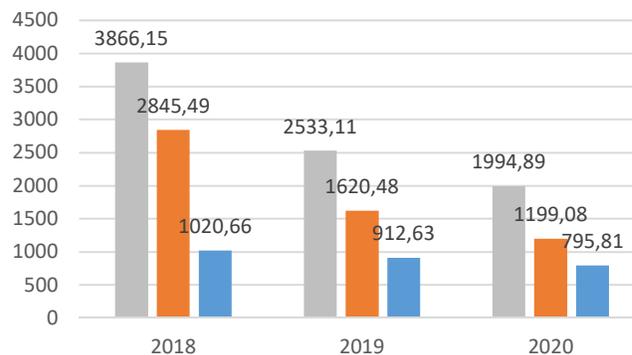
- 6 sites en France certifiés ISO 14001 représentant 39,6 % du CA du Groupe.
- 2 sites à l'étranger certifiés ISO 14001 représentant 17 % du CA du Groupe.
- 12 filiales françaises sont hébergées dans des usines nouvellement construites répondant aux dernières normes environnementales.
- 3 ans d'âge moyen du parc véhicules en leasing.

- **Scope 1 & 2** : Les émissions directes et indirectes (consommation en gaz, électricité, fioul, carburant de la flotte de véhicule du Groupe) s'élèvent en 2020 à 1 994,89 tonnes équivalent CO₂ (contre 2 533,11 en 2019), soit une baisse de 21,25 % entre 2019 et 2020. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la Base Carbone® ou, à défaut, proviennent de sources nationales reconnues. La réduction significative constatée entre les exercices 2019 et 2020 est liée à plusieurs facteurs. D'une part, les filiales du Groupe ont maîtrisé leur dépense énergétique en réalisant des travaux d'amélioration et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation. La météo clémente de l'année 2020 a également aidé à cette réduction. Le renouvellement du parc automobile de certaines filiales a joué un rôle annexe. D'autre part, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, certains sites du Groupe NOVARC ont dû au cours de l'exercice réduire leur activité, entraînant la fermeture ou l'activité partielle de certains sites.

Lors de la publication de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2019, nous avons précisé qu'à périmètre constant, cette diminution d'émission de CO₂ correspondait à une baisse de 5% des émissions des GES. Si les circonstances sanitaires actuelles ne nous permettent pas aujourd'hui

d'affirmer que la tendance baissière d'émission de gaz à effet de serre est pérenne depuis 2018, le constat devrait se faire au cours de l'exercice 2021.

Evolution des émissions de GES en TeqCo2 depuis 2018



- Consommations d'énergie :

Indicateurs	Division	2019	2020	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	ENERGY	5 244 351,42	4 942 004,79	-5,77
	M&I	1 898 736,00	1 641 054,77	-13,57
	Total	7 143 087,42	6 583 059,56	-7,84
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	ENERGY	3 110 134,76	2 490 991,88	-19,91
	M&I	1 265 094,00	1 086 318,76	-14,13
	Total	4 375 228,76	3 577 310,64	-18,24
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	ENERGY	-	1 374,45	-
	M&I	70 960,89	51 391,34	-27,58
	Total	70 960,89	52 765,79	-25,64
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	ENERGY	1 712,15	1 292,92	-24,49
	M&I	-	-	-
	Total	1 712,15	1 292,92	-24,49
Conso. fuel domestique en L	ENERGY	61 175,48	23 785,69	-61,12
	M&I	22 935,00	22 415,00	-2,27
	Total	84 110,48	46 200,69	-45,07
Conso. fuel lourd en L	ENERGY	-	-	-
	M&I	-	-	-
	Total	-	-	-
Conso. carburant en L	ENERGY	195 908,39	132 367,73	-32,43
	M&I	165 601,60	125 872,85	-23,99
	Total	361 509,99	258 240,58	-28,57

Cette année 2020, le Groupe NOVARC a souhaité affiner ses indicateurs de consommation d'énergie afin de refléter plus objectivement son impact environnemental. C'est pourquoi il a été fait la distinction entre le gaz naturel, le gaz Propane et le gaz Butane, et entre le fuel domestique et le fuel lourd, ces sources d'énergie n'ayant ni la même utilité, ni le même facteur d'émission. Il a été constaté que peu de filiales du Groupe NOVARC

utilisent du fioul domestique et qu'aucune filiale n'utilise du fioul lourd.

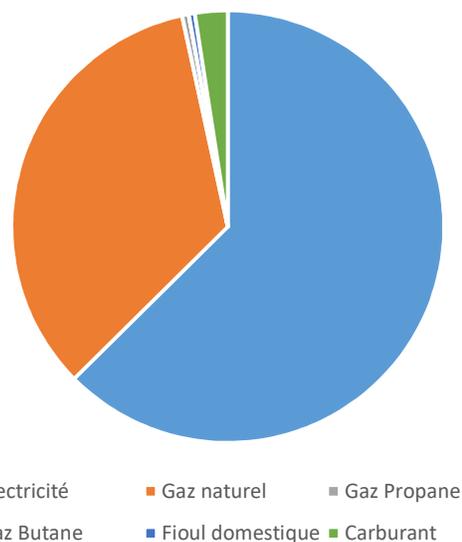
- Toutes les filiales du Groupe NOVARC ont reporté leurs données. Le périmètre est le suivant :

- La consommation d'électricité et de gaz naturel a été calculée dans les entités représentant 99,5% de la masse salariale du Groupe, et 99,3% du Chiffre d'affaires consolidé.
 - La consommation de carburant a été calculée dans les entités représentant 93,1% de la masse salariale du Groupe, et 95,4 % du Chiffre d'affaires consolidé.
 - La consommation de fioul domestique a été calculée dans les entités représentant 99,5% de la masse salariale du Groupe, et 99,3% du Chiffre d'affaires consolidé.
 - La consommation de fioul lourd a été calculée dans les entités représentant 99,5% de la masse salariale du Groupe, et 99,3% du Chiffre d'affaires consolidé.
 - La consommation de Gaz Butane a été calculée dans les entités représentant 99,5% de la masse salariale du Groupe, et 99,3% du Chiffre d'affaires consolidé.
 - La consommation de Gaz Propane a été calculée dans les entités représentant 98,1% de la masse salariale du Groupe, et 97,7% du Chiffre d'affaires consolidé.
 - La consommation de Gaz naturel a été calculée dans les entités représentant 98,6% de la masse salariale du Groupe, et 98,5% du Chiffre d'affaires consolidé.
- Depuis 2020, le Groupe NOVARC calcule la consommation d'énergie par unité d'effectifs :

Indicateurs	Division	2019	2020	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	ENERGY	9 802,53	9 168,84	-6,46
	M&I	4 723,22	3 870,41	-18,06
	Total	7 623,36	6 835,99	-10,33
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	ENERGY	5 813,34	4 621,51	-20,50
	M&I	7 198,32	6 124,96	-14,91
	Total	4 669,40	3 714,76	-20,44
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	ENERGY	-	2,55	-
	M&I	176,52	121,21	-31,34
	Total	75,73	54,79	-27,65
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	ENERGY	3,20	2,40	-25,05
	M&I	-	-	-
	Total	1,83	1,34	-26,52

Conso. fuel domestique en L	ENERGY	114,35	44,13	-61,41
	M&I	57,05	52,87	-7,34
	Total	89,77	47,98	-46,55
Conso. carburant en L	ENERGY	366,18	245,58	32,94
	M&I	411,84	298,28	-27,59
	Total	385,82	268,72	-30,35

Consommation énergétique par unité d'effectif au cours de l'exercice 2020



Le Groupe NOVARC s'engage à améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses activités afin de limiter son impact sur le climat et réduire ses coûts. Ce nouvel indicateur, mis en place au cours de l'exercice 2020 permet de bien connaître les postes de consommation énergétique des différents sites. Les responsables de site, accompagnés des responsables qualité, sensibilisent les collaborateurs du Groupe à limiter leur impact par le biais d'actions d'information et de partage de bonnes pratiques.

Cet indicateur se répercute également sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre comme suit :

Emission de CO2 par salarié	2019	2020	Variation en % N/N-1
ENERGY	3,03	2,22	-26,55
M&I	2,27	1,88	-17,33
Total	2,70	2,07	-23,37

Grâce à ces nouveaux indicateurs et aux actions de sensibilisation des collaborateurs, Le Groupe s'est

engagé dans une politique de réduction de son empreinte carbone **pour atteindre la neutralité carbone en 2035**.

4.1.3 Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)

Longtemps, les ressources naturelles ont semblé inépuisables, et l'humanité ne s'est pas privée de les exploiter. L'Analyse du cycle de vie d'un produit débute toujours par l'extraction de ressources naturelles et prendre conscience de son impact est devenu urgent.

• Politique & Actions

Les matières premières utilisées dans la fabrication de produits du Groupe sont essentiellement l'acier, l'aluminium, les métaux issus des terres rares pour l'électronique, le cuir, le latex, le plastique ainsi que l'eau pour les produits de rénovation principalement dans la Division NOVARC Motion & Industry du Groupe NOVARC.

Une raréfaction de certaines matières premières liée à leur surexploitation ou à des risques d'instabilités politiques engendrerait une augmentation de leur prix, impactant la création de valeur du Groupe.

Des actions sont menées en vue de maîtriser l'exposition au risque matière en démultipliant les sources d'approvisionnement.

Des mesures de réduction de la consommation des ressources ont été mises en place.

Par exemple, la réutilisation des chutes d'aluminium en fonderie, l'utilisation de l'eau en circuit fermé pour l'usinage, le recyclage des produits plastique et des chutes de matières premières, le développement de produits de nettoyage sans eau. Les équipes R&D du Groupe NOVARC se penchent aujourd'hui sur la conception et la fabrication de produits éco-conçus et éco-labélisés et des solutions circulaires, qui permettront au Groupe de réduire sa consommation de matières premières, et de limiter son impact sur l'environnement dans le processus de production grâce à une chaîne de recyclage et de valorisation performante.

Mesure de la performance :

- Consommation d'eau

L'eau étant une ressource vitale, devenue une matière première rare d'une valeur marchande avérée, il est de notre devoir de limiter l'impact du Groupe sur sa consommation.

Le Groupe NOVARC utilise l'eau à la fois en tant que ressource (eau de consommation courante), mais également en tant que matière première dans la conception de ses produits, notamment et principalement au sein de la Division NOVARC Motion & Industry.

Afin de calculer la consommation d'eau dans les entités du Groupe NOVARC, la méthodologie suivante a été adoptée :

- Certaines entités n'ont pas de factures d'eau en propre, les dépenses étant incluses dans les charges du bâtiment.
- Dans certaines entités, le reporting des consommations d'eau se fait en décalé. Une estimation de la consommation a donc pu être réalisée pour calculer la consommation d'eau de ces entités. La consommation réelle de ces entités sera calculée lors de l'exercice 2021.
- Le calcul de la consommation d'eau a été fait en tenant compte des entités représentant 97,3% de la masse salariale du Groupe, et 96,9% du Chiffre d'affaires consolidé comme suit :

Consommation en eau en m3	2019	2020	Variation en % N/N-1
ENERGY	24 438,75	22 871,54	-6,41
M&I	10 155,00	8 830,00	-13,05
Total	34 593,75	31 701,54	-8,36

A l'instar de la consommation d'énergie, un indicateur de consommation d'eau par unité d'effectif a été mis en place en 2020 et servira de levier pour mettre en place des actions de diminution de la consommation d'eau dans les entités :

Conso. en eau en m3 par salarié	2019	2020	Variation en % N/N-1
ENERGY	45,68	42,43	-7,11
M&I	25,26	20,83	-17,56
Total	36,92	32,92	-10,83

Sans compter l'impact des fermetures successives de plusieurs entités au cours des différentes mesures gouvernementales liées à la pandémie de Covid-19, la diminution de la consommation d'eau dans le Groupe NOVARC a été possible notamment grâce aux actions de sensibilisation des collaborateurs à l'utilisation de l'eau, à l'optimisation du processus de rinçage des produits industriels, à l'installation d'économiseurs d'eau (chasses d'eau, robinets) ou encore à la réparation des fuites d'eau détectées.

- **Autres matières premières**

Des indicateurs concernant l'évaluation de la performance de l'utilisation des matières premières (aluminium, latex, acier, métaux issus de terres rares, matières plastiques pour les produits et les emballages) ont été développés pour l'exercice 2020. Cependant, ces indicateurs étant en cours de construction, aucune donnée consolidée n'est disponible pour l'exercice 2020.

Suite à la remontée de ces indicateurs par différentes filiales du Groupe NOVARC, il a été constaté que le Groupe pouvait être soumis aux fluctuations des prix de ces matières, mais également aux délais d'approvisionnement et aléas dans le transport jusqu'aux usines de production.

Ce risque relatif aux matières premières a été accentué en raison de la pandémie de Covid-19 (avec par exemple le cas de l'alcool et du virucide dans le cadre de la fabrication de gels hydro alcooliques par certaines entités de la Division NOVARC Motion & Industry), et tend à se pérenniser dans le cadre de la surconsommation mondiale, mise en exergue par le rapport de l'OCDE intitulé « Perspectives mondiales des ressources matérielles à l'horizon 2060 » publié en octobre 2018.

La Direction des Achats du Groupe NOVARC a pour objectif de coordonner et centraliser l'achat des matières premières nécessaires à l'activité de chaque entité du Groupe afin d'uniformiser les données, d'optimiser les dépenses et d'anticiper les éventuelles pénuries.

4.1.4 Protection des écosystèmes : Impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués

De par ses valeurs le Groupe NOVARC, entend respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement.

• **Politique & Actions**

Les différentes activités industrielles de production des produits du Groupe sont susceptibles de polluer les sols et l'eau par le rejet accidentel dans le sol ou dans les nappes phréatiques des huiles de production ou des produits dangereux stockés.

Les 8 filiales industrielles et les filiales certifiées ISO 14001 ont mis en place des mesures de prévention visant à éviter ces risques de pollution. Les Responsables de sites ainsi que les QHS effectuent régulièrement des contrôles afin de vérifier le respect de ces mesures.

Un site industriel du Groupe NOVARC est classé suivant la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les numéros de rubrique 2564, 2661 et 2940. Ce site, soumis à enregistrement, n'est pas classé SEVESO. 6 sites industriels sont soumis à déclaration et déclaration avec contrôle périodique. 8 Sites sont classés BASIAS.

Des contrats d'enlèvement des déchets de matières premières et des huiles de production sont conclus avec des prestataires externes sur tous les sites industriels.

Les produits dangereux sont stockés sur des bacs de rétention pour éviter la pollution accidentelle des sols ou de l'eau.

Lors des opérations d'acquisitions de filiales, NOVARC conduit systématiquement un audit environnemental de la cible concernant les rejets dans l'eau et dans les sols.

Mesure de la performance :

Comme en 2019 après correction de la donnée, le Groupe NOVARC compte 8 sites certifiés ISO 14001, dont 2 à l'étranger et 6 en France qui représentent

57 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 36,8% de la masse salariale.

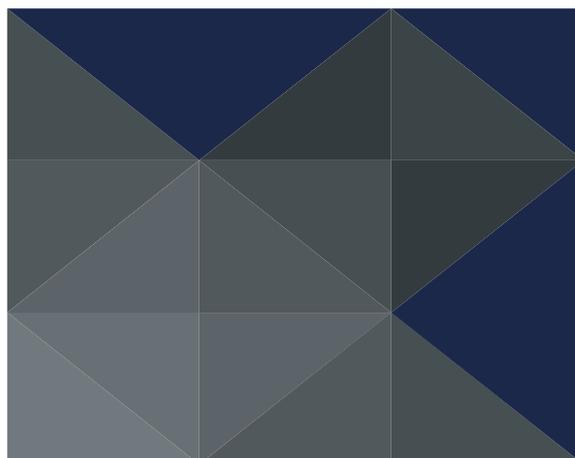
0 Mise en demeure sur les sites classés ICPE du groupe NOVARC en France.

0 Accident ayant nécessité une déclaration d'accident pour laquelle la responsabilité de NOVARC est engagée en matière de pollution.

Des indicateurs de performance concernant la quantité de déchets valorisés ont été introduits dans le protocole de reporting en 2019 et développés dans le protocole de reporting en 2020. Les filiales ayant répondu aux exigences du reporting ont produit et recyclé la quantité de déchets suivante :

Indicateurs	Division	2019	2020	Variation en % N/N-1
Quantité de déchets produits en tonnes	ENERGY	451,37	401,83	-10,97
	M&I	529,85	652,27	23,10
	Total	981,22	1054,10	7,43
Quantité de déchets recyclés ou valorisés en tonnes	ENERGY	128,70	137,43	6,78
	M&I	293,18	339,80	15,90
	Total	421,88	477,23	13,12
Part de recyclage et de valorisation des déchets en %	ENERGY	28,51	34,20	19,94
	M&I	55,33	52,09	-5,85
	Total	43,00	45,27	5,30

Ces filiales représentent 85,1% de la masse salariale du Groupe et 87,9% du chiffre d'affaires consolidé. Certaines filiales ont diminué significativement leur production de déchets en raison de la fermeture des usines pendant les différents confinements liés à la pandémie de Covid-19. Cependant, si la crise sanitaire est l'une des raisons majeures de la diminution des déchets dans ces filiales, des actions sont réalisées in situ afin d'optimiser la production et ainsi réduire la quantité de déchets de production. L'augmentation significative de production des déchets que l'on peut constater au sein de la Division NOVARC Motion & Industry relève avant tout de l'intégration d'une filiale de taille importante en 2019, incluse dans le périmètre de reporting en 2020 et d'un dysfonctionnement de machines dans plusieurs entités, réparé à ce jour. S'il n'est pas aisé de limiter sa production de déchets, des actions sont mises en place pour en recycler et en valoriser une grande partie. Des contrats d'enlèvement des déchets sont mis en place dans les entités et un suivi des catégories de déchets est effectué.



4.2. LES RISQUES SOCIAUX

4.2.1 Santé et sécurité des collaborateurs : la maîtrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux

Les filiales du Groupe NOVARC développent, fabriquent et commercialisent différents produits dans le secteur de l'Industrie automobile et de la sécurité électrique. Ces activités sont possibles grâce à des chaînes de production performantes et développées. Par ces différentes activités et malgré la prévention des risques et les diverses mesures mises en place pour limiter l'exposition des salariés à ces risques, des accidents humains et mécaniques peuvent se produire. Les principaux risques identifiés touchent essentiellement les ouvriers, plus susceptibles d'être atteints sur site par des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) affectant les travailleurs sur chaîne de production, ou par le port de charges, ou encore des risques liés à un mauvais positionnement au niveau des machines.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a nécessité de réévaluer certains risques sociaux en entreprise, et de revoir les définitions du protocole mis en place dans le cadre de la rédaction du bilan social français et étranger.

- **Politique & Actions**

L'enjeu de NOVARC est de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs qui nécessitent une vigilance de tous les instants.

NOVARC met à disposition de ses collaborateurs des moyens techniques pour travailler en sécurité grâce aux machines, matériels et équipements qui font l'objet de contrôles périodiques obligatoires ainsi que les EPI requis.

19 responsables QHS dans le Groupe sont en charge d'évaluer les risques professionnels liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles ainsi qu'aux risques psycho-sociaux et de mettre en application les mesures de prévention figurant dans les documents uniques des différents sites.

Des actions de prévention par le biais de formation sont régulièrement mises en place sur les différents sites.

Les nouveaux embauchés bénéficient d'une sensibilisation aux règles de sécurité lors de leur prise de fonction dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Certains sites ont mis en place des actions systématiques à la suite chaque accident du travail :

- Analyse des causes de tous les AT par le responsable QSE et le CSE.
- Revue annuelle du document unique avec mise à jour des nouveaux risques.
- Revue des AT lors de chaque réunion CSE.

Des points hebdomadaires et mensuels sont effectués par les Directeurs de site et responsables QSE avec leurs équipes. Des audits internes et externes (AFAQ) ont également lieu dans les filiales certifiées ISO 9001 dans le cadre de la démarche qualité et sécurité.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, des responsables Covid ont été mis en place dans les entités afin de tenir les collaborateurs informés de la situation et de répondre à leurs questions, mais également d'organiser des sessions de tests et de prévenir les équipes des cas de contamination pour endiguer d'éventuels clusters.

La Direction NOVARC a donné comme consigne à chaque entité d'actualiser son évaluation des risques afin de décider des mesures adaptées à la continuité de l'activité, prenant en compte les consignes sanitaires propres à garantir la santé et la sécurité des salariés : mesures organisationnelles (télétravail, activité partielle, travail en horaires décalés), limitation des déplacements professionnels, nettoyage des locaux, consignes de ventilation des espaces de travail, distribution d'équipements de protection individuelle (EPI), formation et information, suivi de l'état de santé des salariés, etc.

Mesure de la performance :

En 2020, sur les sites français, 22 accidents du travail avec arrêt et 2 accidents de trajet ont eu lieu : ils concernent 9 sites. Le taux de fréquence est de 16,47 (30,94 en 2019), le taux de gravité est de 0,91 (1,65 en 2019). Le TRIR est de 5,09% en 2020. En 2019, il était de 7,69%.

Concernant les 6 sites étrangers inclus dans le périmètre, 5 accidents du travail avec arrêt et 4 accidents de trajet ont eu lieu. Le taux de fréquence

est de 16,53% (contre 8,62% en 2019) et le taux de gravité est de 0,06% (contre 0,12% en 2019). Le TRIR est de 12,56%. En 2019, il était de 10,34%.

Au niveau du Groupe, pour les filiales incluses dans le périmètre, le taux de fréquence des accidents du travail est de 16,48 (contre 27,31% en 2019). Le taux de gravité quant à lui est de 0,75% (contre 1,40% en 2019). Le TRIR du Groupe, calculé pour la première fois en 2020, est quant à lui de 6,47%.

La fermeture de certains sites pendant la pandémie de Covid-19 et la mise en place des mesures organisationnelles d'exception (télétravail, activité partielle, chômage partiel, limitation des déplacements professionnels, etc.) dans les entités a fortement diminué le nombre d'accidents du travail sur site et d'accidents de trajet. En raison notamment des mesures de chômage partiel appliquées sur l'exercice 2020, les heures d'exposition aux risques utilisées dans le calcul du taux de fréquence et de gravité des accidents correspondent aux heures travaillées théoriques et non effectives, ce qui peut fausser les résultats. De plus, les résultats sont à modérer avec l'intégration de deux filiales de taille conséquentes dans le périmètre de reporting.

Quatre sites représentent 55,5% des accidents du travail en France et à l'étranger.

Les actions correctives suivantes sont mises en place sur les sites pour limiter les accidents :

- Visites mensuelles de sécurité du responsable QSE et du responsable de pôle afin de détecter les risques potentiels non traités.
- Mise à jour des risques présents dans le document unique.
- Amélioration continue des postes de travail.
- Remontée de toutes les situations à risque à la Direction par des alertes sécurité.
- Analyse de tous les AT et évaluation des risques afin de les corriger.
- Sensibilisation et formation des collaborateurs.

4.2.2 Risques sociaux liés à l'absentéisme

- **Politiques et actions**

Comme toutes les entreprises du secteur privé, NOVARC est impacté par le taux d'absentéisme, facteur de baisse de la productivité et de la valeur

ajoutée et l'un des enjeux forts du Groupe est de le réduire. Mais identifier les causes profondes de l'absentéisme, en agissant sur les facteurs de risques et en développant les facteurs d'engagement.

En France, l'absentéisme s'est stabilisé dans secteur privé d'après la nouvelle édition du baromètre Ayming-AG2R La Mondiale, publiée en septembre 2020. Ce taux est passé de 4,72% en 2017 à 5,10% en 2018 puis à 5,11 % en 2019. Cette stabilité du taux d'absentéisme national entre 2018 et 2019 masque cependant de fortes disparités intersectorielles.

Mesure de la performance :

Le taux d'absentéisme Groupe France est de 5,10% au 31/12/2020 contre 5,35% au 31/12/2019.

11 filiales françaises sur 27 sont au-dessus du taux d'absentéisme moyen du Groupe et du taux moyen du baromètre Ayming-AG2R La Mondiale. Certains sites ont des taux élevés qui s'expliquent par des absences de longue durée.

Le taux d'absentéisme Groupe pour les 6 filiales étrangères incluses dans le périmètre est de 3,81% au 31/12/2020 contre 4,07% au 31/12/2019. Ces filiales représentent 26,23% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et 19,66% de la masse salariale du Groupe.

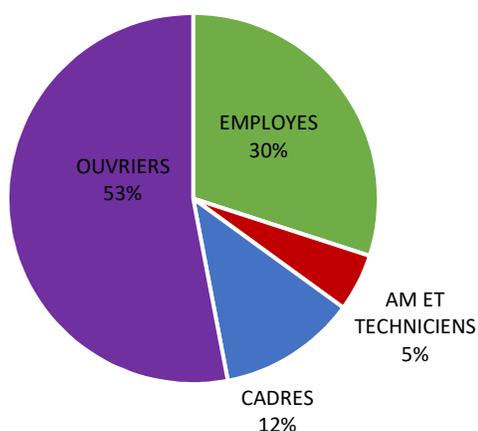
Le taux d'absentéisme au niveau du Groupe est de 4,86% au 31/12/2020 contre 5,14% au 31/12/2019.

Sont comptés dans ce taux d'absentéisme les maladies en lien avec le virus de la Covid-19, les motifs cas contact ou garde d'enfant en lien avec le confinement. Au cours de l'exercice 2020, beaucoup auraient pu prédire une augmentation conséquente du taux d'absentéisme en raison de la crise sanitaire. Or, cette légère baisse du taux d'absentéisme du Groupe, que l'on retrouve dans le bilan social français et étranger, démontre qu'au-delà de l'application stricte des protocoles gouvernementaux, le Groupe NOVARC considère la santé de ses collaborateurs comme sa priorité numéro un, et travaille constamment pour s'assurer que tous les salariés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité. Des campagnes de test, le respect par tous des gestes barrière, la distribution d'EPI et de virucide aux collaborateurs, ainsi qu'une prise en charge immédiate des suspicions de Covid-19 ont permis d'endiguer

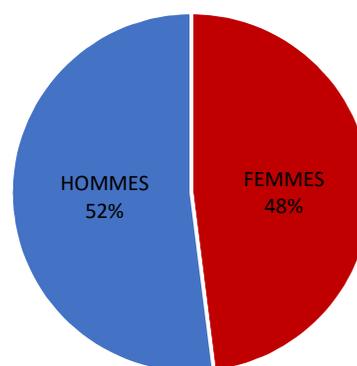
rapidement les potentiels foyers de contamination et donc, des absences prolongées en chaîne. L'activité partielle des entités pendant les différents confinements et la diminution des maladies saisonnières ont également joué un rôle dans la baisse du taux d'absentéisme.

La répartition des absences en France se décompose comme suit :

REPARTITION DES ABS PAR STATUT



REPARTITION DES ABS PAR SEXE



	Homme	Femme	TOTAL	REPARTITION
Moins de 1 an	279	140	419	3,79%
Entre 1 à 4 ans	2080,57	1013,24	3093,81	28,02%
Entre 5 à 9 ans	2017,04	634	2651,04	24,01%
Entre 10 à 14 ans	622	841,91	1463,91	13,26%
Entre 15 à 19 ans	534,43	430	964,43	8,73%
Entre 20 à 24 ans	665,63	393	1058,63	9,59%
Entre 25 à 29 ans	170,33	139	309,33	2,80%
Entre 30 à 34 ans	320	261	581	5,26%
Entre 35 à 39 ans	67	314	381	3,45%
Plus de 39 ans	0	119	119	1,08%
TOTAL	6756	4285,15	11041,15	100,00%

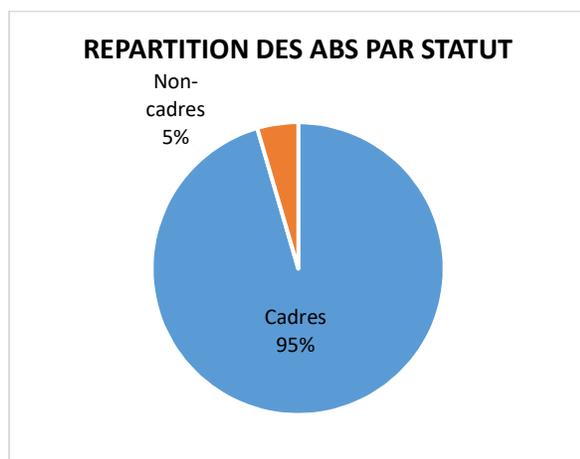
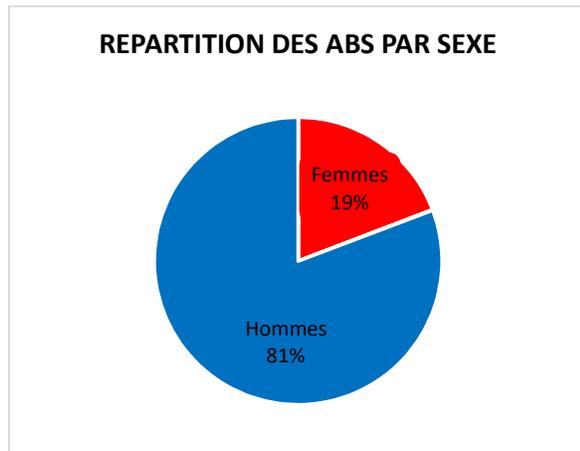
Des plans d'actions sont mis en place dans les filiales concernées afin de ramener le taux d'absentéisme au niveau de la moyenne nationale :

- Sensibilisation et formation du personnel aux gestes et postures pour lutter contre les TMS et à la gestion du stress par des organismes externes avec l'appui de la médecine du travail ;
- Analyse systématique des causes de tous les AT par la responsable QSE et le CSE après l'AT ; Revue des AT lors de chaque réunion CSE ;

- Revue du document unique 1 à 2 fois par an avec mise à jour des nouveaux risques. La dernière mise à jour pour la plupart des filiales intègre le risque Covid ;
- Création d'événements sociaux divers pour renforcer la cohésion d'équipe. Ces événements n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- Former les managers de proximité à la gestion des conflits ;

- Mise en place d'un entretien systématique à chaque retour d'absentéisme longue durée.

A l'étranger, pour les 6 filiales incluses dans le périmètre, la répartition des absences se fait comme suit :



Au regard de la crise sanitaire, la Direction des Ressources Humaines, qui a mis un place un bilan social simplifié pour les filiales étrangères dès l'exercice 2019, n'a pas pu élargir les indicateurs pour l'exercice 2020. Le déploiement progressif du logiciel SIRH dans les filiales étrangères permettra d'uniformiser les données.

4.2.3 Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : les risques liés à l'attraction et à la rétention des talents

Le capital humain est au centre des préoccupations des entreprises car c'est grâce à ce capital qu'elles peuvent développer leur performance et imposer leur place sur le marché. Le Groupe NOVARC est confronté, comme beaucoup d'entreprises, au problème du recrutement de potentiels dont il a besoin pour développer son activité, se transformer et conquérir de nouvelles parts de marché. NOVARC est face à un double défi : Faire venir les candidats susceptibles de correspondre au profil attendu – de plus en plus difficile au regard de la raréfaction de certaines compétences – et fidéliser les collaborateurs déjà présents.

- **Politique & Actions**

L'un des enjeux capitaux de notre Groupe est de recruter des talents hommes et femmes en adéquation avec sa forte croissance et de maîtriser leur attraction et leur rétention.

Le Groupe a recruté en 2017 une Responsable du recrutement afin d'accompagner les filiales dans leurs embauches et mettre en place un processus de recrutement performant.

Une Responsable Gestion des carrières accompagne les collaborateurs du Groupe pour favoriser leur mobilité interne.

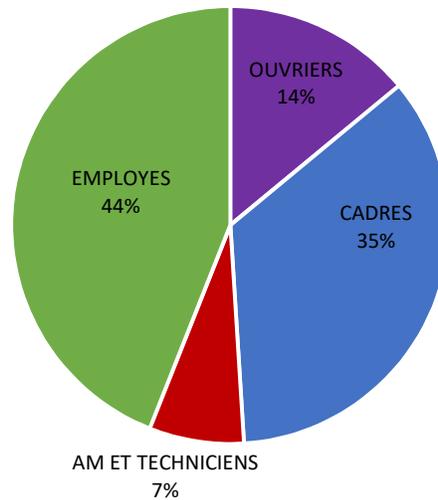
Pour attirer les talents, notre Groupe met en œuvre une politique de rémunération incitative.

En matière de dialogue social, la Direction de NOVARC a pris l'engagement fort de la redistribution d'une partie des résultats obtenus au travers de la conclusion d'accords d'intéressement par toutes les filiales françaises du Groupe et récemment, dans certaines filiales étrangères du Groupe.

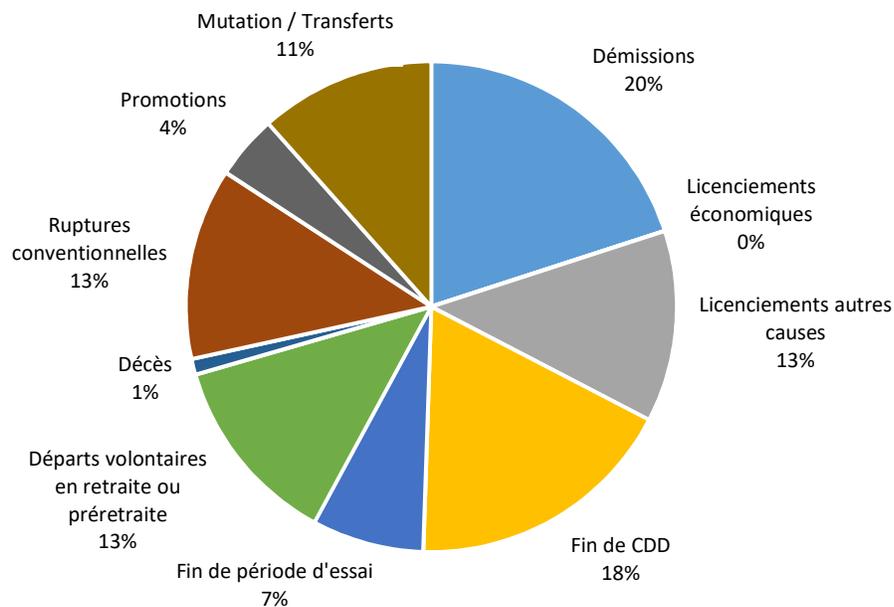
Mesures de la performance :

Effectif du Périmètre au 31/12/2020 :

REPARTITION DES EMBAUCHES (CDI/CDD)



REPARTITION DES DEPARTS



Au 31/12/2020, le Groupe compte 963 salariés, dont 954 salariés dans les filiales incluses dans le périmètre social, répartis de la manière suivante : 189 salariés à l'étranger et 765 salariés en France dans les filiales incluses dans le bilan social. Le nombre de salariés en France était de 693 salariés au 31/12/2019 (dont 9 dans une filiale non intégrée

au bilan social), soit une hausse de 72, dont 61 dans la filiale nouvellement intégrée dans le Groupe.

En 2020 le nombre d'embauches dans les filiales intégrées au périmètre est de 110 contre 154 en 2019. Le nombre d'embauche en CDI en France, dans les filiales intégrées au périmètre est de 71 en 2020, dont 6 liées à l'intégration de la nouvelle filiale, contre 86 en 2019. Dans les 6 filiales incluses

dans le périmètre à l'étranger, 32 embauches, dont 29 embauches en CDI ont été réalisées au cours de l'année 2020, dont 0 liée à l'intégration de la nouvelle filiale, contre 26 en 2019. Au niveau du Groupe, il y a donc eu 142 embauches en CDI.

A noter que la répartition des embauches en France est de 47,9% dans la Division NOVARC Energy et 49,3% dans la Division Motion & Industry, et 2,8% dans la société mère. La répartition des embauches à l'étranger est de 28,1% dans la Division NOVARC Energy et 71,9% dans la Division NOVARC Moton & Industry.

Sur le périmètre France, 80 départs (hors mutations et promotions) ont eu lieu en 2020 contre 87 en 2019 soit un taux de départ de de 10,45% en 2020 contre 12,55% en 2019. Au total, dans les filiales françaises intégrées au périmètre, le nombre de départs est évalué à 95 (contre 100 en 2019). A l'étranger, il est évalué à 25 (contre 31 en 2019). Le Groupe a donc connu 120 départs, dont 4 promotions et 11 mutations/transferts.

La Responsable du recrutement a collaboré au recrutement direct de 1 cadre.

92,03% des collaborateurs des filiales françaises qui font partie du Périmètre bénéficient des dispositions d'un accord d'intéressement conclu avec leur entreprise. La filiale nouvellement intégrée, qui représente 7,97% des effectifs restant devrait bénéficier d'un accord d'intéressement au prochain exercice.

Le taux de turnover en France est de 13,26% en 2020 ($((110 \text{ entrées} + 91 \text{ départs}) / 2) / 758 \times 100 = 13.26\%$), contre 18,23% en 2019. Le taux de turnover à l'étranger, calculé pour la première fois en 2020, est de 16,66% ($((32 \text{ entrées} + 25 \text{ départs}) / 2) / 171 \times 100 = 16.66\%$). Le taux de turnover consolidé du Groupe pour l'exercice 2020 est donc de 13,9% ($((142 \text{ entrées} + 116 \text{ départs}) / 2) / 929 \times 100 = 13.9\%$).

En France, 4 salariés ont été promus en interne en 2020, contre 7 en 2019.

La baisse du nombre de recrutement en 2020 peut s'expliquer par le fait que lors du premier confinement de mars 2020 tous les contrats intérimaires ont été arrêtés, les CDD pour surcroît d'activité non renouvelés, et les recrutements en CDI gelés. Il est cependant à noter que le Groupe NOVARC a mis tout en œuvre pour maintenir ses emplois.

4.2.4. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Les risques liés à l'adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l'évolution des métiers.

Le Groupe NOVARC est confronté au problème de la montée des compétences sur certains métiers techniques et de la nécessité de se montrer sur la scène internationale. D'une part, NOVARC se trouve face à un marché de l'emploi cristallisé. D'autre part, les formations externes sur certains métiers techniques nécessaires au développement du Groupe sont en déclin. Sans ces compétences, il devient difficile d'avancer et de se développer sur un marché toujours plus compétitif.

- **Politique & Actions**

Le Groupe s'est fortement internationalisé au cours de ces dernières années : les collaborateurs à l'étranger représentent près de 20% de la masse salariale.

L'objectif de NOVARC est de favoriser la communication ainsi que la mobilité des collaborateurs au sein du Groupe.

Pour ce faire, NOVARC, au travers de son Ecole de formation interne NOVARC ACADEMY a mis en place des formations en anglais.

En 2018, la Direction RH a créé le poste de Responsable de formation et a promu l'une de ses collaboratrices à cette fonction avec pour objectif de rationaliser et d'optimiser la politique de formation du Groupe à partir de 2020. Cette année ayant été impactée par la crise sanitaire, la politique de formation du Groupe NOVARC n'a pas pu être développée comme prévu, mais devrait l'être progressivement.

Au cours des dernières années, la Responsable de formation a effectué des visites sur tous les sites français pour former et faire adhérer les Directeurs généraux des filiales à la politique formation Groupe.

L'objectif à court et moyen terme est de traduire les orientations stratégiques de la formation en fonction de la pyramide des âges, de l'ancienneté des collaborateurs, de l'évolution des postes et des métiers, des effectifs et des difficultés de recrutement sur des métiers en tension. (Régleur/Opérateur sur centres et tours CN, soudeur, fondeur, plasturgie, commerciaux etc...).

Ces métiers en tension sont liés aux bassins d'emploi dans lesquels sont situées certaines filiales.

Une politique de formation sur site d'apprentis ou de jeunes intérimaires a été mise en place par les filiales concernées.

Des formations à certains métiers sont dispensées par notre école de formation interne depuis le début de l'année 2020.

Les résultats pourront progressivement être intégrés dans la déclaration de performance extra-financière dans les prochains exercices.

En matière de lutte contre les discriminations et de promotion des diversités, notre Groupe tend à réduire les disparités de répartition entre les hommes et les femmes suivant les catégories socio-professionnelles.

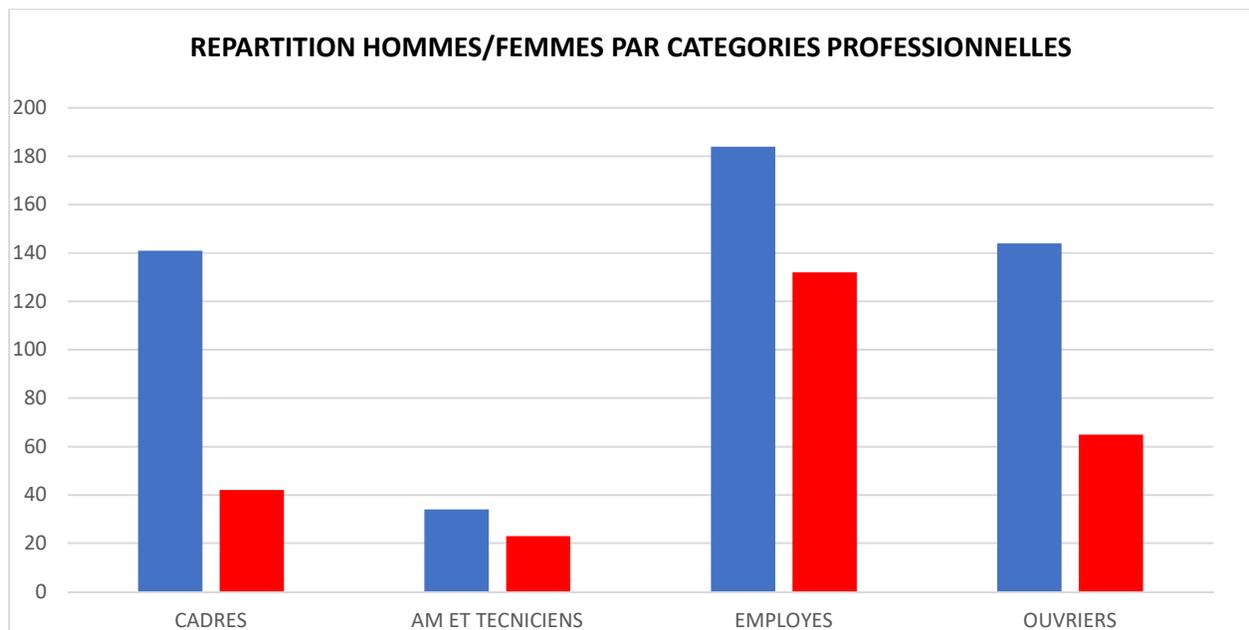
En matière de mesures prises en faveur des personnes handicapées, notre Groupe a pris des mesures pour leur embauche, le recours aux services de sociétés employant des personnes handicapées (CAT ou ESAT), ou le versement de contributions à l'AGEFIPH.

- A l'étranger, la répartition Hommes/Femmes est faite de la manière suivante:

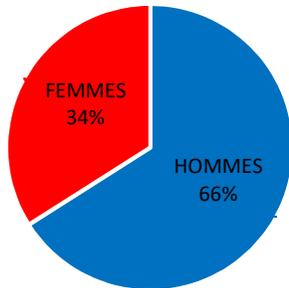
Mesure de la performance :

- Nombre de collaborateurs formés en langues : 64
- 33,1% des salariés ont participé à une formation au cours de l'exercice 2020 contre 47% en 2019.
- Les mesures résultant d'une analyse stratégique de la politique de formation seront mises en place à court terme.

La politique de formation a été impactée en 2020. En effet, compte tenu des fermetures des centres de formation et des reports de dates, certains salariés n'ont pas pu bénéficier de l'ensemble des formations dispensées. Cette baisse significative du nombre de salariés formés en 2020 peut également s'expliquer par le fait que plusieurs formations, qui concernent l'ensemble des salariés, ne sont pas à renouveler tous les ans. Ces formations, ayant été dispensées en 2019, n'avaient donc pas lieu d'être en 2020.



REPARTITION HOMMES / FEMMES



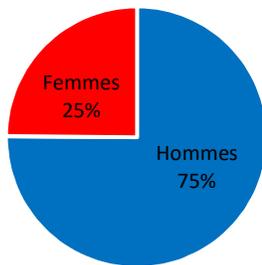
La proportion entre les hommes et les femmes est similaire à celle de 2019. La part Hommes-Femmes est de 34%-66% pour les entités françaises qui font partie du périmètre, contre 35%-65% en 2020.

Le rééquilibrage entre les hommes et les femmes s'avère difficile sur certains postes de cadres et d'ouvriers du fait de la technicité des métiers des différents sites.

La répartition entre les hommes et les femmes cadres en France en 2020 est de 141 contre 42 et de 144 contre 65 entre les hommes et les femmes ouvriers. En 2019, elle était de 126 contre 35 pour les cadres et de 149 contre 67 pour les ouvriers.

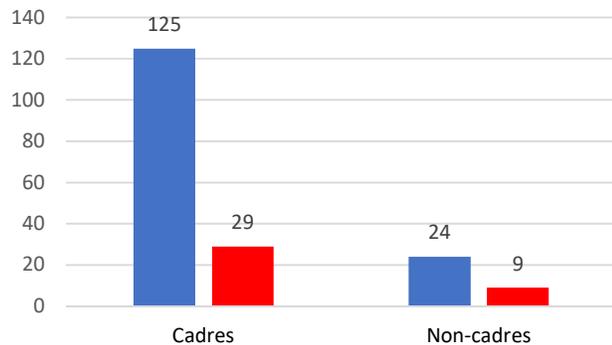
- **A l'étranger, la répartition Hommes/Femmes est faite de la manière suivante :**

REPARTITION HOMMES/FEMMES



La proportion entre les hommes et les femmes à l'étranger a été calculée pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2019. La part Hommes-Femmes reste en 2020, comme en 2019, de 25%-75% pour les entités étrangères qui font partie du périmètre. Le rééquilibrage entre les hommes et les femmes s'avère difficile sur certains postes de cadres et de non-cadres du fait de la technicité des métiers des différents sites.

REPARTITION HOMMES/FEMMES PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES



La répartition entre les hommes et les femmes cadres à l'étranger était de 2019 est de 78 contre 29 et de 36 contre 8 entre les hommes et les femmes non-cadres. En 2020, la répartition entre les hommes et les femmes cadres à l'étranger est de 118 contre 39, et de 24 pour 8 pour les non-cadres. Le périmètre du bilan social étranger a été élargi pour l'exercice 2020 pour intégrer une société nouvellement acquise.

- **Au niveau de La gouvernance du Groupe NOVARC** la proportion entre les hommes et les femmes est la suivante:

	Directoire	%	Conseil de Surveillance	%
Nombre de membres F	1	50%	2	28,57%
Nombre de membres H	1	50%	5	71,43%
Total	2	100%	7	100%

- **Salariés en situation de handicap en France :**

	2019	2020	Variation N / N-1
Effectif moyen de l'année	675,09	751,44	11,31%
Nombre de travailleurs handicapés	23,27	25,04	7,60%
Part de travailleurs H. sur l'effectif	3,45%	3,33%	-3,48%

Le nombre de salariés handicapés en France est inférieur à celui de 2019. Du fait que l'effectif du Périmètre est passé de 693 à 765 collaborateurs entre 2019 et 2020, le taux d'embauche de salariés handicapés est passé de 3,45% à 3.33%.

Un indicateur plus précis de performance tenant compte de l'effectif de chaque filiale supérieur ou inférieur à 20 salariés ainsi que de la sous-traitance réalisée auprès d'organismes employant des personnes handicapées pourra être mis en place en 2021.

4.3. LES RISQUES SOCIETAUX

4.3.1 *Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l'évolution des normes et à la conformité des produits*

- **Politique & Actions**

NOVARC conçoit et commercialise des produits de sécurité électrique et des produits chimiques qui doivent être conformes à de nombreuses normes. Le Groupe est soumis à deux types de normes :

- Les normes d'application obligatoire, résultat d'exigences légales (règlements européens, décrets nationaux, etc.) ;
- Les normes d'application non obligatoire, que le Groupe a volontairement choisi de suivre afin de répondre aux demandes des clients.

Dans la plupart des cas, la conformité vis-à-vis d'une norme d'application obligatoire doit être certifiée par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiés par un État, et ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Les normes non obligatoires sont principalement des normes d'essais qui permettent de déterminer des caractéristiques techniques, qui varient en fonction de chaque produit et de l'usage auquel il est destiné.

La réputation du Groupe NOVARC est fondée sur la qualité et la conformité de ses produits.

La réglementation étant en perpétuelle évolution, NOVARC a recruté un Responsable de la veille réglementaire au sein de la Division NOVARC Energy qui suit l'évolution des normes de la Division en vue d'anticiper l'adaptation des produits afin de garantir aux utilisateurs des produits conformes.

Avant la phase de commercialisation, les produits du Groupe NOVARC sont soumis à des tests de conformité dans ses propres laboratoires. Des tests complémentaires effectués par des laboratoires indépendants permettent de qualifier les nouveaux produits à leur utilisation sur le marché de l'électrique. Le Groupe considère qu'il dispose d'équipes de recherche et d'innovation, et peut ainsi concevoir des produits innovants et durables, adaptés aux demandes et aux besoins des clients et

respectueuses des réglementations et normes applicables aux activités de chaque entité.

Au sein de la Division NOVARC Motion & Industry, chaque Responsable QSE est en charge de la veille réglementaire concernant la réglementation sur les produits chimiques et le règlement REACH. Chaque produit chimique doit faire l'objet de la rédaction d'une fiche de données de sécurité accessible aux utilisateurs.

Les entités du Groupe NOVARC n'ont connu aucun cas de non-conformité aux réglementations et/ou codes volontaires.

23 filiales du Groupe dont 17 en France et 6 à l'étranger représentant 93% du CA total du Groupe ont mis en place un système d'amélioration continue et sont certifiées ISO 9001-2015.

Dans ce cadre, Les 19 Responsables QSE de ces filiales sont également en charge du contrôle qualité et de la conformité des produits du Groupe.

Mesure de la performance :

Chaque filiale du Groupe NOVARC, certifiée ISO 9001 – 2015, a mis en place un indicateur de performance des produits non conformes, pour certaines en volume et pour d'autres en pourcentage.

Les filiales non certifiées ou en cours de certification n'ont pas toutes mis en place d'indicateurs de non-conformité au cours de l'exercice 2020.

En conséquence, la mesure de performance de l'indicateur de non-conformité du Groupe ne peut pas être établie pour l'exercice 2020.

De nouveaux outils de mesure de la performance de la conformité des produits vont être mis en place au cours des prochains exercices au niveau du Groupe. Pourront ainsi être reportés de manière uniforme et fiabilisée le taux de produit non conformes et le nombre de réclamation client.

4.3.2 *Services et relations clients*

- **Politique & actions**

Au-delà de la commercialisation d'un produit, le Groupe NOVARC entend accompagner ses clients et assurer un service après-vente de qualité.

La Division NOVARC Energy a mis en place un Service Contrôle et Maintenance (SCM) concernant 10 familles de produits, accessible depuis son site

internet, ainsi qu'une offre de contrôle périodique des matériels de sécurité in situ afin de permettre à ses clients de maintenir son parc de matériels de sécurité en parfait état de fonctionnement et de conformité.

Les 23 filiales du Groupe en France et à l'étranger, représentant 93% du CA total du Groupe certifiées ISO 9001- 2015, ont mis en place un système d'amélioration continue orienté client ainsi qu'un suivi de la satisfaction de ses clients.

Les 19 Responsables QSE du Groupe sont également en charge du suivi de l'indicateur de la satisfaction client et ont mis en place des enquêtes de satisfaction clients.

Grâce à son organisation axée sur la simplicité, la flexibilité et la réactivité, le Groupe NOVARC, dans le respect de sa culture centrée sur le client, a pu s'adapter rapidement aux contraintes liées à la crise de la Covid-19 et a pu continuer à servir ses clients pendant les périodes de confinement.

Mesure de la performance :

Le taux de satisfaction du correspond à la note moyenne, en pourcentage, obtenue suite aux questions suivantes :

- « Quel est votre niveau de satisfaction globale par rapport à vos autres fournisseurs de matériel de sécurité ? » ; et
- « Quel est votre niveau global de satisfaction concernant votre expérience avec notre service clientèle ? ».

Le taux de satisfaction moyen de la Division NOVARC Energy du Groupe NOVARC est de 78% des clients interrogés et ayant répondu au questionnaire de satisfaction envoyé. Ce taux moyen a été calculé sur la base d'une moyenne pondérée des taux reportés

par les entités, et validés en audit, par le nombre de réponses obtenues.

Le taux de satisfaction client moyen, calculé à partir des enquêtes de satisfactions envoyés par les deux principales entités commerciales (ayant obtenu respectivement 80% et 68% de satisfaction) de la Division NOVARC Energy du Groupe, couvre ainsi 89,33% des sociétés commerciales de la Division et 23% du périmètre ISO 9001 (en chiffre d'affaires), soit 21,03% du périmètre Groupe (en chiffre d'affaires) et 79,1% des réponses obtenues aux questionnaires envoyés remontées par les entités pour 2020.

La crise du COVID-19 n'a pas permis de réaliser d'enquête de satisfaction en 2020 dans ces deux entités. Les résultats publiés correspondent donc aux enquêtes 2019 et seront valables jusqu'aux prochaines enquêtes réalisées.

Certaines entités de production de la Division NOVARC Energy du Groupe NOVARC effectuent directement un suivi de la satisfaction client auprès de leurs clients historiques. Ces taux ne peuvent cependant pas être uniformisés car la méthodologie diffère d'une entité à l'autre.

Ce constat peut également être fait pour les entités de la Division NOVARC Motion & Industry du Groupe NOVARC, dont les activités sont variées.

En conséquence, la mesure de la performance de l'indicateur de la satisfaction client pour le Groupe ne peut pas être calculée en l'état. L'indicateur sera développé au cours des prochains exercices grâce à un élargissement progressif du périmètre de reporting.

ANNEXE : Rapport OTI

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

NOVARC S.A.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020
NOVARC S.A.
815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines, 26780 Malataverne
Ce rapport contient 7 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

NOVARC S.A.
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
9 juin 2021*

NOVARC S.A.

Siège social : 815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines, 26780 Malataverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

NOVARC S.A.
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
9 juin 2021*

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

NOVARC S.A.

*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
9 juin 2021*

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques³, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁴.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 18% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

³ Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendie / Inondations / tempêtes) ; Risque lié à l'évolution des normes.

⁴ REGELTEX SAS ; SFE SAS ; SFE International SAS ; MOS Industrie SAS ; MTS SAS ; GETRAC SAS ; SODIMAC SAS ; NOVARC S.A. (entités françaises du Groupe).

NOVARC S.A.

*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
9 juin 2021*

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et juin 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Novarc a poursuivi l'amélioration de son reporting RSE et présente un nouvel indicateur en regard du risque « Services et relation clients » dans la Déclaration relative à l'exercice 2020. Comme mentionné en partie 3. « Méthodologie du reporting » de la Déclaration, des indicateurs relatifs aux risques « Approvisionnement des matières premières » et « Evolution des normes » sont en cours de déploiement et seront présentés dans la Déclaration relative à l'exercice 2021.

Paris-La Défense, le 9 Juin 2021

KPMG S.A.



Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services



Fabien Damiron
Associé

NOVARC S.A.
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
9 juin 2021*

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Dispositifs de protection spécifiques mis en place dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Formations métiers dispensées par l'école de formation interne du Groupe

Emploi des personnes en situation de handicap

Plans d'actions et de prévention des risques d'incendie et de malveillance

Impacts financiers liés aux risques climatiques

Démarche de certification ISO 14001

Evaluation de la performance de l'utilisation des matières premières

Démarche d'économie circulaire des produits et services

Procédures de contrôle qualité et sécurité des produits

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Nombre de salariés au 31.12

Nombre d'embauches

Taux de turnover

Taux d'absentéisme

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux de gravité des accidents du travail

Part des salariés ayant participé à une formation au cours de l'exercice 2020

Consommation d'électricité par unité d'effectif

Consommation de gaz naturel par unité d'effectif

Consommation de carburant par unité d'effectif

Consommation de fuel (lourd et domestique) par unité d'effectif

Consommation d'eau en m³ par salarié

Emissions de CO₂ liées aux consommations énergétiques (scopes 1 et 2) par unité d'effectif

Part de recyclage et de valorisation des déchets industriels

Part du chiffre d'affaires total du Groupe certifié ISO 9001

Taux de satisfaction client moyen



GROUPE NOVARC

815 C, chemin du Razas
ZI Les plaines
26780 Malataverne

Tel : 00 33 (4) 75 90 58 00
Fax : 00 33 (4) 75 90 58 09